



Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 7 mars 2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, M. Hervé CAZENAVE, M. Philippe WILHELM Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC, M Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 8

Mme Prune MARZAT, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

Mme Alexia BACQUEY, qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM ;

Mme Vivian CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;

Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Sylvie LAVERGNE ;

Mme Lydia LESCOMBE, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC ;

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, nous allons ouvrir cette séance du Conseil municipal. Vous témoigner tout le plaisir que j'ai à vous retrouver pour ce moment important de la vie démocratique de la ville puisque l'on y présentera le rapport d'orientation budgétaire qui va d'orienter nos décisions pour l'année et avant cette délibération nous évoquerons aussi le rapport sur le développement durable, et c'est aussi un moment important puisque nous sommes parmi les seules communes de Gironde à le présenter. Ce n'est pas une obligation pour la commune mais nous avons décidé de le faire, pour rendre compte et pour justement remercier aussi tous ceux qui y ont participé, parce que ce n'est pas qu'un travail d'élu, c'est aussi un travail avec les entreprises, les associations et vous tous qui vous intéressez à la vie canaulaise.

Donc c'était important de le faire et je sais que vous êtes tous intéressés à la fois à ce rapport mais aussi à la vie locale et je m'en réjouis, preuve en est le nombre de personnes qui assistent en public à cette réunion du Conseil municipal, c'est plutôt une très belle chose et je m'en réjouis.

Donc je vais demander un volontaire ou une volontaire pour être secrétaire de séance. Madame HOFFMANN, je vous remercie.

Avant d'attaquer les décisions du Maire, le procès-verbal et les délibérations, j'ai ici une note pour vous rendre compte de la vie canaulaise même si vous la connaissez très bien. Je vais d'abord nommer les procurations pour ce Conseil municipal. [lecture des procurations]. Voilà pour les procurations.

Un petit retour sur l'actualité depuis le dernier Conseil municipal qui a eu lieu je crois le 31 janvier. Vous avez derrière vous et face à nous, Maire et adjoints, la formidable peinture qui a été réalisée par Lucille TUJA pour symboliser la Marianne canaulaise. Donc vous avez vu en rentrant cette magnifique fresque qui habille le mur du fond, et à votre gauche et à notre droite sur ce mur encore vide, nous avons fait la proposition d'avoir des petites expositions qui tournent comme on peut le faire avec des artistes, et on aura aussi sur ce mur la possibilité d'avoir des éléments techniques qui nous permettent d'accrocher des petites expositions qui tourneront tous les 6 mois ou tous les ans, donc ça permettra de rafraîchir ce mur et de le décorer dans cette jolie salle qui nous permet de travailler aujourd'hui en tout confort pour nos conseils municipaux mais aussi pour nos réunions, et bien sûr pour les célébrations de mariages ou de baptêmes. Donc merci à Lucille TUJA pour ce symbole républicain, il nous touche à tous et on a déjà eu beaucoup de succès sur les réseaux, donc c'est plutôt une belle chose.

Nous avons aussi dans cette salle vendredi matin reçu les habitants du Bocage. Il faut bien revenir sur ces événements qui nous ont fortement perturbés et je me suis réjoui particulièrement aujourd'hui de la température et de ce qui ressemblait à une première journée de printemps, mais nous étions le weekend dernier inquiets à la fois par les montées de l'eau douce, mais aussi par des assauts de l'eau salée.

Donc nous étions un peu coincés sur ces deux moments de stress, il se trouve que malgré les coefficients comme on n'en reverra pas avant l'année 2033, finalement on avait peu de tempête et peu de pluie donc les vagues sont allées lécher les dunes. On n'a pas été sujets trop à l'érosion, pour notre ouvrage nous n'avions pas trop de craintes parce qu'il est programmé pour, mais c'était quand même une inquiétude et il y a eu quand même, mon cher Hervé, quelques dépôts de sable importants pendant cet épisode. Et cette réunion où nous devons rendre compte aux habitants de Bocage des actions que nous avons déjà faites depuis 3 mois, avec les choses qui ont été possibles, après vous le savez tous la forte mobilisation des conchyliculteurs sur le bassin d'Arcachon où les huitres contaminées ne leur ont pas permis de vendre leurs huitres après les fêtes, et aujourd'hui on sait que leurs ventes d'huitres sont impactées à plus de 54%.

Donc il y aura un gros travail de communication, mais c'est surtout travailler, et même si le SIAEBVELG travaille sur ces sujets au quotidien comme j'y reviendrai, sur ce périmètre-là on est un enjeu très faible en matière d'eaux pluviales et d'eaux douces que l'on envoie sur le bassin d'Arcachon. Sauf que les épisodes de cet hiver montrent que quand on renvoie 15% de 10 ce n'est pas terrible, mais 15% de 100, il est de notre devoir de nous en inquiéter.

Donc c'est Monsieur le Préfet qui a tiré la sonnette d'alarme et nous travaillons déjà depuis 4 ou 5 fois, et la dernière réunion était à la Région la semaine dernière autour du Directeur général de l'Agence de l'eau

et du Conseiller régional délégué Henri SABAROT sur l'eau, avec une dernière réunion qui nous a permis de travailler sur un contrat de progrès avec l'Agence de l'eau, que nous devons finaliser dans les jours qui viennent pour avoir un rendu à la fin du mois d'avril, pour accélérer des investissements qui étaient prévus sur le territoire.

Alors ils ne sont bien sûr pas à la hauteur des investissements qui doivent être réalisés par les communes du bassin d'Arcachon, puisque ce sont les communes du bassin qui sont au bord du bassin qui sont les plus concernées par ces rejets d'eaux pas très propres pour les huîtres, mais aussi tout ce qui arrive du sud du bassin d'Arcachon sur des bassins versants qui sont beaucoup plus importants que nous. Et si je vous donne quelques chiffres, on en est à 500 millions de mètres cubes qui ont été envoyés dans le bassin d'Arcachon dans les 5 derniers mois.

Ce n'est jamais arrivé autant d'eau en si peu de temps, et ce qui change la donne aujourd'hui c'est qu'avant on était sur des pluies hivernales qui pouvaient durer 3 ou 4 mois, mais qui aujourd'hui peuvent en 24h ou 48h être des pluies de 1 ou 2 mois. Donc c'est ce nouveau phénomène qu'il faut gérer. Ce n'est pas la première fois que je vous en parle, on a déjà continué à travailler, mais la crise a fait qu'on ne nous a pas facilité les choses parce qu'on ne touche pas aux crastes, aux fossés et à ces structures-là sans avoir un contrôle de l'État, et c'est bien normal.

Donc notre SIAEBVELG possède un schéma qui aujourd'hui nous a permis d'accélérer les choses et de faire quelques tests pour en priorité éviter que toutes ces eaux pluviales passent par le centre du bourg, et c'est ça qui nous perturbe aujourd'hui. Donc les premiers essais sur le sud se sont révélés concluants et on a pu s'apercevoir, pas ce weekend où on attendait beaucoup de pluie et il y en a eu beaucoup moins, mais le weekend précédent, l'eau est arrivée en bien moins grand nombre sur le Sud et en particulier sur la petite Berle et la craste qui longe le lotissement du Bocage.

Et nous avons programmé comme vous le verrez dans le vote du budget même si aujourd'hui on est dans le rapport d'orientation budgétaire mais il ne peut pas être complet sur les budgets annexes puisque nous sommes en train de chiffrer tout ce que l'on va pouvoir mettre dans le contrat de progrès, mais aussi avec Monsieur le Préfet des financements qui pourraient être attribués, pour justement préserver l'équilibre de ces zones-là entre le bassin versant et le bassin d'Arcachon.

Donc ce sont 2 dispositifs qui sont mis en place, un par le Préfet, un par l'Agence de l'eau, donc on va pouvoir avancer très vite, mais ce qui nous est arrivé est considérable et je comprends le stress de ces habitants, je leur ai dit. Ils étaient plus d'une trentaine dans la salle vendredi matin, et je peux comprendre qu'ils soient stressés, je peux comprendre aussi qu'ils attendent des actions fortes de la municipalité.

Alors c'est la solidarité, sur le bassin versant, nous sommes 13 communes. Et si je vous relate la situation actuelle, vous avez encore vu le niveau des lacs aujourd'hui qui sont en train de baisser, de décrasser les fossés, mais il faut que je le dise, on est en train de se préparer un jour, et c'est pour ça qu'il faut accélérer les travaux, à ce qu'on soit obligé de lâcher Carcans-Hourtin qui aujourd'hui est notre réservoir d'eau qui nous préserve des inondations sur le bourg de Lacanau.

Nous étions en code d'alerte supérieure sur le lac, et vous l'avez vu, sans grand risque, en code d'alerte sur le lac Carcans-Hourtin, sans trop grand risque, mais il ne fallait pas que les épisodes de novembre fassent 48 heures supplémentaires, parce que la solidarité se joue à travers ces eaux pluviales, mais au bout d'un moment il faut qu'elle aille dans les 2 sens cette solidarité, et Carcans-Hourtin est obligé de lâcher un peu d'eau.

Donc la semaine dernière il y a une palle qui était ouverte sur le canal entre Carcans et Hourtin, donc ça va peut-être permettre de commencer à évacuer et quand on regarde la météo dans les 10 jours qui viennent, je pense qu'on va pouvoir évacuer. Mais quand on a eu des épisodes pareils les autres années, en 3 jours on arrivait à rétablir ces niveaux-là, mais là ce n'est pas le cas, 10 jours après on est encore en train d'évacuer l'eau, avec des phénomènes qui ne nous ont pas facilité les choses, en particulier les 3000 hectares qui ont été brûlés entre Ste Hélène et Saumos puisque nous prenons toutes ces eaux-là.

Aujourd'hui quand on allait sur le terrain, on ne voyait plus ces 3 000 hectares, c'est-à-dire que c'était un lac qui se répercutait sur la Berle et sur le Léron, et tout rentrait en même temps sur le Bourg.

Donc on a un gros travail à faire avec ça et nous avons un travail à faire aussi avec les propriétaires forestiers pour qu'ils puissent accepter, mais ça c'est dans l'air du temps puisque les sécheresses l'été sont de plus en plus importantes, donc ils sont plus ouverts à ce type de négociation, que les propriétaires forestiers privés mais aussi bien sûr communaux, et on en train de regarder nos parcelles avec les points d'altimétrie, pour qu'ils puissent aussi être des déversoirs où on puisse stocker l'eau, la freiner, l'épurer pour qu'elle puisse rentrer.

C'est ce qu'on fait aujourd'hui avec le SIAEBVELG puisque vous savez qu'un gros travail a été fait avec les agriculteurs au nord d'Hourtin pour justement épurer ces eaux-là, mais nous avons aussi des zones de stockage et nous commencerons au mois d'octobre l'ouvrage de la commune du Porge qui va remplacer 2 ouvrages par 1, ce qui va nous permettre de renaturer et de remettre en eau 30 hectares de marées qui sont à l'est du canal des étangs sur la commune du Porge, pour permettre justement de stocker toute cette eau.

Cet ouvrage va nous faire du bien parce qu'il est plus large et on va évacuer plus vite, mais ce n'est pas parce qu'on va évacuer plus vite qu'on ne s'expose pas aux risques, et ça il faut que je l'explique aussi, c'est un jeu très précieux l'eau sur ce territoire du bassin. Donc on a un éclusier vous le savez, tous les matins sur le terrain il fait des relevés qui nous permettent de prendre des décisions sur l'ouverture des écluses et des vannes.

Donc c'est un juste équilibre, mais il ne faudrait pas conjuguer des épisodes encore plus intenses avec des montées des eaux, puisque quand on observe ce qui devait se passer le weekend dernier, heureusement les précipitations n'étaient pas celles-là, mais on avait des gros coefficients qui rentraient depuis le Bassin d'Arcachon dans le canal, ils vont très loin, l'eau salée remonte très loin dans le canal, et sur ces périodes de 4 ou 5 heures avec le gros coefficient ça se retire loin, mais ça remonte très vite. Donc sur ces périodes de coefficient on a aussi été très inquiets sur l'avenir puisque ça ne permet pas d'évacuer les eaux pendant 5 ou 6 heures.

Heureusement je préside un syndicat qui a fait beaucoup de travail ces dernières années, et je dois rendre hommage à mon prédécesseur même si je suis à l'origine avec mes équipes et avec le bureau que je félicite, avec les Maires des autres communes qui se battent sur ces sujets-là, et le dernier ouvrage que nous avons inauguré l'année dernière, les travaux qui démarreront au mois d'octobre pour l'ouvrage avec une fin des travaux avant l'été prochain, pour nous permettre justement de pouvoir nous réguler. J'espère qu'on n'aura pas autant d'eau que cette année parce que ça risque d'être compliqué pour réaliser les travaux.

Pour ceux qui ont suivi le dernier ouvrage, c'était assez incroyable de voir l'impact qu'avait le lac sur la nappe, parce qu'on avait été obligé de stopper l'eau et quand on a remis en eau, en amont beaucoup de végétation et de biodiversité n'ont pas résisté, et pourtant c'était sur une période très courte. Donc ça permet d'observer et de relever, on est dans une période d'adaptation mais on va y aller fort parce qu'il y a de beaux projets qui sont prévus, en particulier autour de la Berle et de la petite Berle pour empêcher justement ce phénomène où la Berle vomit sur la petite Berle, monte et vient envahir le lotissement du Bocage avec des problèmes d'assainissement et les problèmes d'évacuation des pluviales que l'on connaît à ce jour.

Donc cette réunion a été plutôt studieuse avec des gens qui avaient envie d'avoir des informations, Franck QUENAULT le Directeur du SIAEBVELG et ses équipes, et les nôtres bien sûr aussi étaient présents dans la salle, on a fait une présentation, on a fait un peu l'historique de la situation et après on a appelé à débattre avec les habitants, et même s'il y avait eu un gros stress sur ces événements, je peux souligner leur grande écoute et surtout leur responsabilité dans le cadre de l'accompagnement qu'on va pouvoir avoir pour réaliser les travaux très vite parce qu'on a des problèmes aussi sur les eaux pluviales qui infiltrent le réseau d'assainissement.

C'est un vrai sujet aujourd'hui donc il y a des contrôles qui sont là aussi en train d'être réalisés, mais il s'agit de pouvoir fléchir dans le budget 2024 déjà des postes de refoulement qui pourraient aller beaucoup

plus vite avec le PR12 que nous avons changé et nous avons bien fait de le faire, avec 4.5 millions d'euros de travaux que nous avons réalisés à Talaris sur le PR12 qui est capable d'évacuer 300 m³ d'eau d'assainissement vers la station d'épuration, on a doublé la canalisation, et ensuite on va reculer pour permettre à ces eaux d'assainissement d'arriver beaucoup plus vite à cette station.

Mais là aussi c'est très précieux bien sûr, nous sommes accompagnés par une assistance à la maîtrise d'ouvrage, donc on verra pour lancer ces travaux dès cette année. En plus ces travaux sont sur la Berle, donc j'espère qu'on aura très vite des travaux. Et on peut le voir, même si je ne sais pas si ça sera aussi haut, mais la Berle aujourd'hui est très haute et la petite Berle il coule un petit ruisseau, donc ça veut bien dire que la Berle quand elle vomit ou quand elle déborde, c'est la petite Berle qui sert de dévidoir.

Une grosse difficulté aussi, c'est que pendant ces périodes l'eau est arrivée et a coulé très vite, donc pas mal de berges se sont effondrées et des arbres sont tombés dans ces crastes et ces fossés, et en particulier sur comme je l'appelle « l'estuaire du bassin d'Arcachon » parce que quand ça rentre sur le bassin, l'eau se diffuse dans un marais avec beaucoup d'arbres, et ces arbres-là sont tombés déjà depuis novembre, avec pour nous l'impossibilité d'intervenir sur cette zone puisque ces endroits-là sont dans un marais.

Donc on attendra les beaux jours pour aller les sortir et c'est pour ça que nous avons eu un peu peur sur le week-end qui vient de s'écouler parce que ces arbres font obstacle à la sortie des eaux sur le Bassin d'Arcachon, donc c'est toute une zone à repenser. Nous avons déjà rencontré les élus de Lège-Cap-Ferret pour que dès le mois de mai on puisse aller sortir tous ces arbres qui obstruent le passage de l'eau du canal vers le bassin d'Arcachon.

Donc je renouvelle aux habitants du Bocage mais aussi à ceux du Nord de Lacanau qui n'ont peut-être pas toujours compris pourquoi ils avaient vu beaucoup moins d'eau ces derniers jours, c'est qu'on a fait des tests aussi et nous allons beaucoup plus loin, beaucoup plus au nord pour envoyer l'eau plutôt vers le canal que de rentrer sur le centre-ville, sur l'Aiguillonne, sur Cantelaude, sur la craste de Talaris. Non, là on est en train de sortir l'eau du village, ce qui nous permettra que la nappe soit beaucoup moins haute dans ces périodes et de pouvoir travailler sereinement. Mais je vous avoue que cet hiver n'a pas été très agréable avec l'inquiétude permanente que nous avons que l'eau rentre dans les maisons.

Alors c'est arrivé sur peu de maisons par rapport à notre commune, c'était il y a 10 jours, et je peux vous dire quand vous avez l'eau au milieu des genoux, c'est assez impressionnant, ou quand vous avez l'eau qui traverse ces maisons. Et il y a un phénomène aussi à Castelnau et en novembre mais on n'en est pas là, il y a des communes et vous l'avez vu quand on nous parle de l'érosion et que la ville sera envahie par les eaux ça me fait toujours sourire, puisque je le répète souvent, si nous à 12 mètres de côte nous sommes envahis par l'eau, le Médoc n'existe plus et Bordeaux Métropole a les pieds dans l'eau.

Je ne sais pas si vous avez vu les photos de la Bastide et des quartiers le long des quais sur les gros coefficients alors qu'il n'y a pas eu de tempête, on n'a pas conjugué les 3 phénomènes, donc imaginez ce qui pourrait arriver sur la Métropole puisqu'ils avaient quand même plus de 40 cm d'eau dans certains commerces. Donc il y a un vrai travail aussi à faire avec eux, c'est le contrat de partenariat qui est en train de se construire aussi avec le PNR et Bordeaux Métropole, on est tous autour de la table et je peux vous garantir que je mettrai toute mon énergie avec mes équipes et mes élus pour qu'on arrive à résoudre cette problématique, mais bien sûr en solidarité avec les communes du bassin versant.

Voilà c'était un peu long mais ce sont des choses qu'il faut expliquer et tout le monde ne peut pas toujours être là pour avoir ces comptes-rendus sur certains dossiers qui nous mobilisent au quotidien.

Nous avons aussi une très belle réunion à Saint-Médard-en-Jalles. Alors on n'a pas trop communiqué sur la ville parce que la salle était petite, mais la prochaine réunion se fera à Lacanau. On était quelques élus à y participer et on était bien sûr tous mobilisés avec le Maire de Saint-Médard-en-Jalles, le Maire de Saint-Aubin et les Maires sur le tracé, et nous avons fait une très belle réunion hier soir sur le tram-train, et quand on voit finalement la motivation à la fois du Conseil régional, de la Métropole, des Maires de la Métropole et ceux du tracé qui sont tous concernés, mais finalement c'était presque eux hier soir les plus motivés.

On est passé à une étape supplémentaire puisque vous savez que nous avons réalisé une étude d'opportunité il y a 6 ans en 2018, qui avait à l'époque alimenté les gazettes et qui avait bien sûr interpellé ces élus. Aujourd'hui le constat est simple : la Métropole s'est vraiment retournée vers nous, et pas que Lacanau. Aujourd'hui on a de vraies relations construites avec la Métropole à travers différents contrats, mais ils ont fait les comptes et quand on regarde la population qui va rejoindre la Gironde, ce sont à peu près 20 000 personnes par an, 10 000 vont en territoires hors métropole donc ils se diffusent sur toute la Gironde et on sait qu'à l'horizon 2050, si on n'a pas avancé et je dis bien si on n'a pas avancé sur les transports décarbonés et sur les transports collectifs, on aura 3 fois plus de monde sur les routes.

Donc l'enjeu a été bien compris et je participe au Syndicat qui s'appelle Nouvelle Aquitaine Mobilités qui réunit la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et l'État sur les dispositifs, et vous avez vu pour ceux qui suivent un peu les activités de la Métropole tout ce qui est prévu autour du TER métropolitain avec des gares d'accès, et l'intérêt mais on le dit déjà depuis plusieurs années, c'est d'avoir un maillage départemental qui permette justement de pouvoir proposer aux habitants de la ruralité des transports.

Et quand vous regardez ce qu'a créé le N-AM et en particulier ses structures sur une ligne comme Bordeaux-Créon, le discours avant c'était « il n'y a pas de demandes donc on ne fait pas », et là le discours a été inversé pour dire « on fait et on voit si ça fonctionne ». Donc ils sont passés à 800 personnes par jour, et quand on sait que le ratio c'est 1.2, que le covoiturage ne fonctionne pas car souvent les gens ont des horaires différents, donc ça fait 800 voitures de moins sur les routes. Et pour les gens qui vont travailler sur Bordeaux il y a le bus express qui est en train de se mettre en place, et aujourd'hui il y a un vrai regard vers ce terminus de Lacanau-Océan avec les Maires sur le parcours qui pourraient rejoindre ce tableau.

Mais la réunion d'hier soir où il y avait facilement 150 personnes a été l'occasion de réunir toutes les sensibilités. Alors on s'est beaucoup retrouvés, il y avait beaucoup de fils et de petits-fils de cheminots, donc on avait le sourire mais tout le monde a laissé ses cartes politiques dans la poche et c'est vrai que j'ai senti une motivation des grands jours pour mener ce projet à bien.

Donc la prochaine étape c'est la faisabilité de ce contrat, et puis c'était une opportunité qui va compléter celle que l'on avait, qui va être portée par Bordeaux Métropole puisque c'est inscrit et c'est inscrit aussi ce tableau depuis quelques jours dans le plan départemental de Nouvelle-Aquitaine Mobilités dont le vice-président Renaud LAGRAVE que j'ai rencontré il y a 1 mois dans son bureau où nous avons eu des discussions surtout sur la mobilité canulaise et on a parlé ensuite du tram-train, eh bien aujourd'hui ce projet est inscrit sur le N-AM, donc on va pouvoir y travailler.

Le tram-train, vous allez me dire pour certains « on ne le verra pas, ça va être compliqué », mais on va avancer très vite je pense parce qu'aujourd'hui l'État quand même est très présent, même s'il a été un peu critiqué hier soir sur tous ces barreaux ferroviaires et sur les nouvelles mobilités en particulier décarbonées, mais l'important c'est de se dire que le tram-train c'est bien, peut-être dans 7, 8 ou 10 ans, mais en attendant on fait quoi ? On connaît nos habitants, on sait qu'on voit passer les pendant 6 mois, ils sont pleins, on ne peut pas monter dedans, ils partent de la gare Saint-Jean.

Donc ce qui a été proposé hier soir, après bien sûr concertation par le Maire de Saint Aubin qui était le VP en charge des transports à Bordeaux Métropole et aujourd'hui bien sûr il y a une délégation là-dessus, puisqu'on ne sait pas, il y a une nouvelle gouvernance donc la délégation va peut-être changer, mais c'était de dire « en attendant on fait quoi » ? Donc c'est de mettre en place aussi une forme de bus express assez rapide qui partirait de Cantinolle, puisque les gens depuis la gare Saint les gens peuvent venir jusqu'à Cantinolle, les gens depuis l'aéroport de Bordeaux peuvent venir jusqu'à Cantinolle avec un réseau qui est déjà maillé.

Et ce qu'il manque pour que ce dernier maillon, c'est d'avoir des bus avec des fréquences importantes, toutes les demi-heures ou toutes les heures, qui seraient mis en place sur ce secteur-là, qui inciteraient les gens à ne plus prendre la voiture, à avoir un transport qui soit collectif, pas encore décarboné avec nos bus, même si la plupart du parc des véhicules de Keolis commence à se verdier.

Donc c'est ça le gros travail qui a été initié dans cette réunion qui a porté, il n'y a pas une voix qui a dérapé, c'était vraiment une très belle réunion et la salle a bien répondu, a posé pas mal de questions, et on n'est

pas en train de faire les barreaux, même si sur notre étude d'opportunité on avait imaginé plusieurs scénarii. Cette étude que nous avons réalisée, et elle va servir de base à Bordeaux Métropole pour lancer le chantier, puisqu'ils l'ont inscrit au budget 2024. Donc ça va démarrer dans les jours qui suivent et c'est plutôt une bonne nouvelle. En toute humilité, on ne va pas s'emballer, on va rester concentré sur le sujet et on va travailler au sein du Comité de pilotage.

Bilan de la campagne de recensement. Avant d'annoncer les chiffres, d'abord féliciter le travail qui a été effectué. J'avais quelques inquiétudes quand on a commencé à recruter nos agents recenseurs et puis finalement ils se sont pris au jeu, on a eu pas mal de monde et ils ont fait un travail remarquable, pilotés bien sûr par des agents de la ville que je félicite aussi, et ça a été d'aller chercher les habitants dans tous les coins jusqu'à la dernière minute, avec certaines résistances. Tout le monde n'avait pas compris que ce n'était pas un recensement d'un établissement fiscal quelconque, le recensement c'est bien une chose obligatoire, mais finalement petit à petit tous ces gens on les a rappelés pour les convaincre de venir se faire recenser. Et je n'ai pas eu besoin d'appeler ma police municipale pour aller recenser les derniers récalcitrants. Donc ce recensement s'est formidablement passé avec un recensement vous savez de tous les habitants, mais aussi des bâtiments, de leur fonction, donc c'est une base de données aussi qui nous intéresse.

C'est l'INSEE bien sûr qui pilote, et on a tellement bien travaillé que l'INSEE nous a donné même une semaine supplémentaire, parce qu'on avait bien communiqué et que notre agent avait un rapport tout à fait exceptionnel avec l'agent de l'INSEE. Donc on va avoir les résultats officiels fin juin, mais on devrait dépasser les 6 000 personnes, donc c'est plutôt une belle chose. Je ne m'attendais pas à ça quand je regardais un peu les permis et les personnes qui étaient arrivées, mais on arrive à 6000 personnes ce qui est plutôt bien pour une ville qui amène à aujourd'hui à ouvrir des commerces, à bien vivre ensemble, avec une strate de population qui vous permettra aussi de ne pas se déplacer, puisque de plus en plus d'entreprises se créent à Lacanau, et si je vous dis que 1 entreprise sur 3 qui se crée sous notre Communauté de communes, elle se crée dans notre commune, sur les 14 communes de la Communauté de communes.

C'est une belle dynamique que l'on a vue aussi à travers le forum de l'emploi saisonnier le samedi 1^{er} mars à la Salle des fêtes avec une date qui a été changée. L'année dernière c'était très jeune et cette année les jeunes étaient toujours là, mais on avait aussi la strate au-dessus des 18-25 ans, donc ça a été un doublement de fréquentation par rapport à ce qu'on a pu connaître l'année dernière, avec toujours bien sûr la problématique du logement et les permis signés nous permettent quand même de voir un peu le bout du tunnel, et ces logements que l'on doit à la fois aux jeunes canaulais qui veulent rester sur place et aussi à ceux qui recrutent mais qui ne peuvent pas recruter parce qu'il n'y a pas de logement, de pouvoir voir eux aussi le bout du tunnel.

Plus réjouissant que le logement, c'est le point sur la vie culturelle mon cher Cyril avec 2 beaux spectacles avec Zize et Sanseverino, on a bien ri d'un côté et on a rajeuni de l'autre, ça nous a rappelé quelques souvenirs de jeunesse, même si nous sommes des jeunes vieux, mais ça fait plaisir et je te remercie aussi pour l'implication des équipes et la tienne.

Vous l'avez tous découvert ce programme d'hiver qui permet à cette ville de vivre, la ville des 4 saisons on l'avait dit et aujourd'hui ça y est, et le programme est de qualité avec des agents très impliqués, avec des réseaux qui nous permettent d'aller chercher quelques têtes d'affiche et donc ce sont plutôt des beaux succès avec des fréquentations qui sont au plus haut, donc c'est plutôt sympa.

Un petit point sur les travaux rapidement parce que j'ai déjà beaucoup parlé avant d'attaquer cette séance sur la rue Gabriel Dupuy et la rue Émile Baudoux on est sur le renouvellement du réseau d'eau potable. Donc c'est terminé. Sur l'avenue Châteaubriand et la rue de La Fontaine on est en renouvellement et c'est fait à 90%, on finit les travaux. Et ensuite il y a des travaux rue Pagnol, Voltaire et Mistral sur des travaux en cours aussi, ce sont des réseaux qui ont plus de 60 ans donc il est important de le faire et de renouveler rue Berlioz, Ravel et Scotto qui seront débutés la semaine 12.

La liaison douce, vous avez vu que ça avance, il me tarde de sortir ces feux que je ne supporte pas, et c'est vrai aussi pour ceux qui habitent sur la ligne du lac, mais bon là on a quelques reprises qui sont effectuées

aujourd'hui sur l'avenue de Bordeaux avec des réserves que nous avons déposées avant de réceptionner les travaux. Sur l'avenue du lac il y a des travaux en cours, vous le voyez sur le côté sud là, la liaison douce proprement dite, la voie réservée aux vélos et aux piétons, elle sera achevée au début du mois d'avril donc c'est plutôt une bonne chose.

La réalisation du revêtement de chaussée est programmée la nuit du 25 avril. On fait tout dans une nuit donc on a déjà prévenu les habitants, et on va refaire les boîtes aux lettres. Nous avons un itinéraire de délestage qui sera prévu pour la nuit s'il y a des urgences, des pompiers ou des gens qui rentrent tard, donc on est en train de travailler tout ça, et je remercie les équipes pour leur implication. Mais on fera toute la route du lac dans la nuit du 25 avril. Alors je voudrais quand même qu'ils me précisent si c'est la nuit du 25 au 26 ou si c'est le 24-25 mais je pense que c'est le soir du 25 qu'on démarrera les travaux,

Sur le port, vous l'avez vu, c'est en train de bouger, les travaux sont en cours d'achèvement. Il reste encore de l'engazonnement à faire, même si ça pousse très vite parce ce que je pense qu'il doit y avoir de l'eau autour de cette halte nautique. Et vous voyez la qualité du mobilier qui est en train de se mettre en place. Il reste les plateformes derrière et encore quand même beaucoup de travail. Les plantations d'arbres sont arrivées, ça commence à avoir de l'allure, le revêtement perméable sur les places de stationnement qui seront en orbite.

Et on est beaucoup accompagnées aujourd'hui par l'Agence de l'eau et je le répète et je l'ai déjà dit en Conseil municipal, la petite ligne que vous voyez en bas de votre facture, on se demande toujours « pourquoi on paye cette taxe de l'Agence de l'eau ? », mais l'Agence de l'eau nous accompagne sur tous nos projets et ce ne sont pas des petits projets. On travaille actuellement sur le plan de plage du Moutchic, et je peux vous dire que vous allez vouloir sortir le panneau avec le plan de financement, vous allez voir que c'est tout à fait impressionnant les participations financières de l'Agence de l'eau qui nous accompagne aussi techniquement sur nos projets, donc c'est plutôt une belle chose. Alors on a aussi en cours d'achèvement les assises en bois sur les pierres, les corbeilles, les pontons.

L'aire de jeux va se déplacer entre la voie d'accès au parking de la halte nautique et la halte nautique. Il y a un endroit tout à fait à l'ombre. Alors il y avait quelques riverains qui se plaignaient de la proximité, ça faisait du bruit pour faire la sieste, j'ai dit « écoutez, les enfants s'amusez », mais c'est vrai qu'elle est peu éloignée de ce lieu de vie qu'on est en train de créer autour de la jetée, avec la Cabane numéro 1 et il va y avoir d'autres installations avec des activités, donc pour renforcer un lieu comme ça on va mettre l'aire de jeu et on a demandé avec bien sûr quelques critères dans le cahier des charges au Conseil municipal des Jeunes qui se réunissait cet après-midi donc je n'ai pas les résultats de leurs travaux, à faire des choix sur les ateliers de cette aire de jeux qui sera tout à fait merveilleuse au milieu de cet espace à l'ombre, à côté de la halte nautique et qui sera bien sûr sécurisée, donc c'est important de le faire.

Les travaux du parking aussi ont débuté sur la gauche et on va avoir aussi des bornes de recharge électrique, nous y travaillons actuellement et nous avons eu une réunion avec Philippe la semaine dernière pour en implanter un peu partout dans la ville et accélérer les choses, parce que ça coûte cher. Il y avait peu d'aides et aujourd'hui on a trouvé des entreprises qui sont capables de nous accompagner, avec un tarif bloqué bien sûr, parce que c'est le but, mais ils sont obligés de faire aujourd'hui. Il y a des gens avec des applications, ils savent ce qui coûte le moins cher, donc ils se dirigent vers les bornes. Donc il y a bon nombre d'endroits dans Lacanau qui seront équipés et c'est plutôt sympa.

Ortal, c'est un dossier où nous n'avons pas trop de retard par rapport à Lacanau-Océan parce que les intempéries ont beaucoup plus embêté à l'océan sur la pose des pavés et tout ce qui peut s'y faire. Donc vous avez vu que les structures de la 2^{ème} partie des Allées Ortal ont été montées et on est bien mieux que l'année dernière sur le calendrier puisque vous savez que quelques procédures et contentieux nous avaient fait l'obligation d'attaquer les travaux qu'au mois de janvier. Là on a démarré bien plus tôt et à Pâques tout sera terminé sur le pavage. Il y aura encore des travaux sur le mobilier et les espaces verts même si les premières plantations ont eu lieu cette semaine, ça a déjà commencé.

Sur De Gaulle, vous avez vu que le pavage a démarré, il fallait remettre à niveau et sortir la voie provisoire et j'en avais longuement parlé. Bon certains n'avaient pas compris ou certains ne voulaient pas comprendre

que c'était une voie provisoire, mais vous avez pu voir déjà le résultat sur ce qui a été ouvert sur le barreau sud-nord, entre les allées Ortal et la place De Gaulle, on met tout à niveau avec les petits pavés qui sont plus petits pour permet les girations, donc c'est plutôt une belle réalisation.

La réouverture des voies je vous en ai parlé, sur l'avenue d'Europe, Chambrelent, Seguin et Dupuy est prévue du nord-sud jusqu'au 31 mars maximum, je pense que pour les vacances de Pâques on aura beaucoup de liberté déjà pour se promener et pour circuler dans Lacanau-Océan, les canaulais vont retrouver un peu de quiétude au quotidien.

Sur le Front de mer Sud j'en ai parlé lors du dernier Conseil, j'ai signé bien sûr le permis d'aménager qui je le rappelle a été validé par tous les grands organismes, en particulier les études réglementaires sur l'environnement, les avis favorables sont arrivés les uns après les autres pour finir par le commissaire-enquêteur. Nous sommes sur un démarrage des travaux puisque les plantes invasives ont été enlevées la semaine dernière, mon cher Hervé, et sur les plantes on se pose beaucoup de questions aussi et je pense que l'État aura à travailler sur ce qui est invasif ou pas invasif, et ce qui était protégé et qui ne l'est plus. On commence à se perdre un peu et on a des organismes qui au quotidien ne vont pas tarder à nous ressortir des choses vieilles de 40 ans, donc c'est un peu compliqué.

Donc les travaux débutent le 18 mars et déjà le chantier est en train de s'installer, c'est plutôt une bonne chose. Dans un premier temps réalisation des démolitions pour la création d'un cheminement, ensuite l'intervention pour la renaturation des anciens bassins, donc on ne va pas planter vous vous doutez bien au mois de juin, donc les plantations auront lieu à l'automne et en attendant ça sera provisoire, je le précise bien, qu'on ne dise pas qu'on a planté des jeunets morts, mais les choses sont prévues, elles seront mises à l'œuvre, je le répète. J'anticipe parfois mais il y en a qui ne comprennent pas bien.

Donc les travaux auront lieu devant les Océanides sur cette première phase de travaux et ensuite sur site sont présents, vous pouvez le voir à la sortie du programme, il y a des prototypes d'éclairage avec des bancs en bois et des bornes qui marqueront le passage avec un éclairage bas, et puis des mats qui sont très bien intégrés dans l'environnement.

Sur le parking Nord aussi les travaux vont se lancer puisqu'on va refaire la voie qui aujourd'hui est sujette à quelques purges puisque les pins ont un peu poussé la voirie.

Sur le patrimoine, poursuite des travaux de rénovation de la façade ancienne du groupe scolaire de la Lacanau Ville. Vous avez vu déjà l'effet que ça peut produire de s'occuper du patrimoine et de rénover. Donc la régie a rénové la porte en bois, les huisseries seront prochainement remplacées, en particulier les menuiseries et l'isolation, et on se lancera par la suite et on est en train d'y travailler à travers les différentes demandes de financement sur le grand plan école qui est lancé sur l'isolation du bâtiment.

Donc travaux de rénovation de la façade de la mairie annexe qui sont terminés. L'Office du tourisme devait intervenir aussi pour sabler tout le bâtiment qui n'est pas en très bon état, je pense qu'ils ont dû commencer parce que j'ai vu les engins mais je n'ai pas eu le temps passer, mais ça va avoir fière allure aussi. Mairie annexe, nous avions une fragilité aussi au-dessus de la porte d'entrée, donc des travaux ont été faits. Vous avez vu que le bâtiment annexe à côté est en cours de finition et ça aussi c'est du patrimoine. Dans le cadre de la préservation mais aussi de la mise en valeur de ce patrimoine, des travaux seront également engagés sur les façades de la mairie annexe pour lui redonner tout son éclat.

Et puis ce dont on ne parle pas souvent mais que je souhaite aussi mettre en avant ce soir, c'est le bilan de nos équipes au pôle de l'Aiguillonne, n'est-ce pas Jacky, au point de vue social. Rappelez-vous, on était tous très fiers il y a 5 ans d'avoir remporté l'appel à projets pour être la première commune en Gironde à recevoir la maison France Services qui regroupe tous les services que peut apporter l'État. Nos agents ont été formés, on avait gagné cet appel à projet et nous avions piloté.

Et aujourd'hui nous sommes la seule commune de la Communauté de communes à avoir une maison France Services qui ne profitent pas qu'aux habitants de la Communauté de communes mais aussi à toutes les communes qui sont autour de nous, le Porge, Carcans, Saumos, Le Temple, ils viennent chez nous. C'est un service que l'on rend, c'est un service aussi qui est plutôt bien financé par l'État puisqu'on a peu plus

d'un poste qui est financé, mais je vais vous donner quelques données qui rendent hommage à ces équipes parce qu'au-delà du bilan de France Services, c'est aussi l'activité du quotidien, il n'y a pas que France Services au pôle de l'Aiguillonne.

Donc uniquement le bilan France Service, ce sont 6 227 personnes reçues en 2023, c'est-à-dire 20% de plus qu'en 2022, c'est dire que quand on met les moyens et que l'État est capable de nous accompagner, la proximité du service public est importante, les gens n'ont plus besoin de se déplacer et ça aussi dans le cadre du développement durable c'est une bonne chose, on n'a plus besoin d'aller à la CAF, à l'ARS et à la Sécu, en fait on a tout sur place avec des rendez-vous programmés si besoin, donc c'est plutôt une belle chose.

Et 20% d'augmentation, 6 227 personnes, ce sont à peu près 26 personnes par jour, uniquement sur France Services, donc c'est quand même une très belle chose. Pour 6121 c'est un code postal 33 680, donc Le Porge et notre commune, et ensuite c'est Carcans, Hourtin et Ste Hélène qui viennent chez nous pour être accompagnés.

Alors félicitations à eux tous parce que c'est vraiment une très belle manière de montrer comment dans cette ville on est capable d'accompagner les gens et de bien vivre ensemble. Ça me fait chaud au cœur parce que je sais que quand on a candidaté certains se moquaient un peu et finalement aujourd'hui c'est effectif, ça marche et ça fait plaisir à tout le monde.

Petit agenda réjouissant avec l'exposition des sauveteurs en mer, je pense que c'est Alexis LIVINTZEFF qui nous accompagne, c'est ça ? Qui est lui-même d'ailleurs sauveteur aquatique depuis 10 ans à Lacanau à la Sud. Il y a des photos aussi argentiques, des affiches des années 50 de la société de sauvetage du Médoc. Alors j'ai le plaisir de les voir puisqu'ils sont arrivés en Mairie, il y a plutôt des cadres magnifiques et c'est une contribution gracieuse de Claude BLANCHET qui met à disposition cette exposition. Alors on aura peut-être l'occasion après l'expo de venir mettre quelques cadres de cette expo dans cette jolie salle du Conseil. Il y a un vernissage qui est prévu vendredi à 18h donc je vous invite si vous avez des disponibilités à venir visiter cette expo avec des gens très impliqués.

Théâtre des Salinières, « Père ou fils » samedi à 21h à l'Escoure, meilleure comédie aux Molières en 2020, mon cher Cyril. Le week-end Open territorial de surf à la plage Sud, le 16 mars journée nature, ma chère Corinne, organisée mon cher Christian par l'ACCA, donc merci aux chasseurs pour leur implication, ils font aussi un gros travail sur les sangliers, même si nous avons un travail ensemble pour convaincre d'autres forêts en particulier domaniales d'engager des moyens importants et nous avons beaucoup de difficultés à le faire.

Donc on aura encore à discuter ensemble pour motiver ces gens-là, parce qu'il y a encore beaucoup de sangliers même s'ils sont un peu moins sortis cette année parce qu'il y avait beaucoup d'eau et beaucoup de vers de terre dans d'autres territoires que dans les fossés et les bords de route, donc l'eau n'a pas que des inconvénients parfois. Ils sont souvent restés dans les marais mais c'est plus difficile pour les chasser quand ils ne sont pas près des habitations.

Vous pouvez encore réserver pour la Nuit du Canolito avec un programme qui est un peu restreint sur les problèmes d'hébergement cette année, mais il y aura quand même une belle soirée et c'est le dimanche 31 mars à 20h30 avec un beau spectacle, c'est disponible sur le site de la ville pour avoir les contacts avec les dirigeants du Canolito.

La prochaine permanence le samedi 30 mars à l'océan et le prochain Conseil municipal le mercredi 10 avril 2024 dans cette salle. Voilà j'ai terminé, c'était peut-être un peu plus long mais je crois qu'il y a des points qui méritent que l'on s'étende et qu'on soit exhaustif.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire introduit la séance.

DÉCISIONS DU MAIRE

M. Le Maire, en vertu de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire : Vous avez les décisions du Maire entre les mains, avez-vous des commentaires à faire sur ces décisions du Maire ? Je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DU 31 JANVIER 2024

Monsieur le Maire : Procès-verbal du 31 janvier 2024, y a-t-il des commentaires ? Adopté, je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2024

N°DL13032024-01 : Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 30 juin 2011, le Conseil municipal a approuvé le tableau de classement des voies communales.

En numéro d'ordre 175 du tableau de classement, figurait l'impasse Gabriel Dupuy, qui commence à la voie communale 27, tend vers l'est et se termine en impasse.

Suite à un contentieux et à un jugement du Tribunal administratif en date du 12 octobre 2022, le conseil municipal, par délibération n°DL16112022-08 en date du 16 novembre 2022, a abrogé partiellement la délibération n°30/06/2011-15 en date du 30 juin 2011 approuvant le tableau de classement des voies communales.

Par délibération n°DL13122023-03 en date du 13 décembre 2023, le conseil municipal a mis à jour le tableau de classement de la voirie afin d'en retirer l'impasse Gabriel Dupuy. Cependant, si l'impasse Gabriel Dupuy a bien été supprimée, la longueur totale de la voirie communale n'a pas été modifiée. Il y a donc lieu de délibérer à nouveau afin de corriger cette erreur matérielle.

VU le code de la voirie routière ;

VU la délibération n°30/06/2011-15 en date du 30 juin 2011 approuvant le tableau de classement des voies communales ;

VU le jugement du Tribunal administratif en date du 12 octobre 2022 ;

VU la délibération n°DL16112022-08 en date du 16 novembre 2022 portant abrogation partielle de la délibération n°30/06/2011-15 en date du 30 juin 2011 en ce qu'elle classe l'impasse Gabriel Dupuy dans la voirie communal ;

VU la délibération n°DL13122023-03 en date du 13 décembre 2023 portant mise à jour du tableau de classement de la voirie communale ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 5 mars 2024 ;

Monsieur le Maire : Suite à une petite coquille que j'assume, je suis patron mais la confiance n'exclut pas le contrôle, donc je prends cette responsabilité pour moi. Nous avons déjà délibéré pour rendre une voie privée alors qu'elle était considérée comme gage. J'avais dit que je me rangerai à la décision du tribunal en parfait accord avec les riverains. Donc aujourd'hui nous avons intégré cette voie sauf que nous n'avons pas rajouté ces 40 mètres il me semble ? Nous n'avons pas intégré cette voie, donc aujourd'hui on est là pour abroger et remplacer la délibération que nous avons prise et mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale tel que ci-annexé. Y a-t-il des commentaires à faire ?

MME CROMBEZ : Une fois de plus cette assemblée doit se prononcer sur le sujet des tableaux de classement des voiries, bon il faut convenir hélas que depuis 2 mandats votre majorité subi les conséquences du mauvais traitement de ce dossier par votre prédécesseur et du prestataire choisi pour le faire, lequel ne s'est pas basé sur des actes notariés des propriétés. Donc j'ai pu voir personnellement le contenu ou plutôt l'absence de contenu des pochettes dédiées à chaque rue. Pourquoi ne pas profiter de ce 2nd mandat pour tout remettre à plat et éviter ces situations d'insécurité juridique, ces pertes de temps pour les élus et d'argent pour les canaulais quand des procédures sont lancées ? Celle que nous sommes amenés à voir ce soir et à évoquer n'étant hélas pas la dernière.

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour votre commentaire, je ne vois pas où on a dépensé de l'argent à part revenir à la délibération, mais cette procédure a été assistée, nous n'avons pas pris d'avocat, nous avons fait juste une note interne pour se plier à la décision du juge, donc des fois il vaut mieux quand même qu'un juge prenne une décision et là ça ne nous a pas coûté, même si aujourd'hui les contentieux nous coûtent beaucoup d'argent.

Sur le commentaire sur mon prédécesseur, je ne vous ferai pas cas, il a fait ce qu'il avait à faire, aujourd'hui nous ce que l'on vous propose c'est de nous faire une petite note pour voir comment vous envisagez de travailler sur ce dossier, parce que dans votre intervention je vois une critique mais je ne vois pas finalement de proposition. Donc ce que je vous propose Madame CROMBEZ c'est de nous envoyer une petite note qu'on validera ou pas puisqu'on aura à en discuter en groupe majoritaire, mais je pense que ce que l'on a aujourd'hui est un document qui peut suffire, parce que juridiquement il tient la route, que nous pouvons délibérer dessus et il est pris en compte par l'État.

Donc si on doit prendre une assistance maîtrise d'ouvrage et repartir dans une analyse bien plus complète, se référer aux documents notariés, je ne sais pas ce qui va coûter le plus d'argent, est-ce que c'est la situation actuelle ou la situation future ? Donc je vous laisse libre de nous envoyer un petit mail, je le rendrai public à la prochaine séance et je le remettrai à l'ordre du jour pour qu'on en parle. Je suis ouvert à toutes propositions, mais évitons de faire des commentaires du passé, parce qu'avant mon prédécesseur il y en avait un autre et puis avant un autre. On est en 2024, assumons nos responsabilités et n'essayons pas de rectifier le passé.

Je vous remercie pour votre intervention. Y a-t-il d'autres interventions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ABROGE et **REMPLECE** la délibération n° DL13122023-03 en date du 13 décembre 2023 portant mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

ARTICLE 2

MET A JOUR le tableau de classement de la voirie communale tel que ci-annexé.

Délibération adoptée.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU.

ABSTENTION : 1 Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL13032024-02 : Autorisation de signer une convention pour la constitution d'une servitude d'entretien au profit de la SAS CIM PROMOTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

La SAS CIM PROMOTION a déposé un permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier de 20 logements comprenant 12 maisons de ville jumelées et 8 logements collectifs dont 5 logements PLS sur les parcelles cadastrées section CA n° 15 et 16 sises 7, route de l'Atlantique – 33680 LACANAU.

Afin de respecter pleinement les prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2009, une bande de 50 mètres doit être maintenue en état débroussaillée sur le périmètre de l'opération.

La commune de Lacanau est propriétaire des parcelles cadastrées section CA n°658 (au sud du projet) et n°1071 (à l'est et au sud du projet) non urbanisées situées autour du projet.

Ainsi, la SAS CIM PROMOTION a sollicité la commune de Lacanau pour obtenir l'autorisation de prévoir la bande de 50 mètres débroussaillée sur ces parcelles lui appartenant.

Dans la mesure où les activités respectent le milieu naturel et une gestion durable, la commune, gestionnaire légal de cette forêt a entendu répondre favorablement à la demande. Il est donc nécessaire d'en fixer les conditions par contrat.

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales selon lequel « *Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune* » ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 5 mars 2024 ;

Alors c'est un dossier que nous avons longuement évoqué en commission n'est-ce pas Messieurs ? Et nous avons évoqué aussi ce sujet en groupe majoritaire, c'est un projet qui est prévu à l'entrée du Huga sur des terrains et des propriétés qui étaient à vendre. Donc vous avez un petit plan, c'est toujours difficile de refuser des logements, c'est ce que j'ai fait en premier lieu sur ce dossier et c'est ce que nous avons décidé, sauf qu'on peut envisager peut-être la construction de ce logement, à part si on a 25% de logements sociaux.

Alors sociaux, aujourd'hui vous le savez tous, on a changé de catégorie logement intermédiaire, prêt à taux 0 pour accélérer l'accession BRS, donc on a le droit à tous ces dispositifs là et on est plutôt bien accompagnés. Donc j'ai proposé aux porteurs de projet d'attribuer à CDC HABITAT qui nous accompagne aussi sur les projets du Huga qui vont sortir de terre après l'été et ça a été accepté.

Vous avez vu qu'on l'a bloqué dans la convention, on ne sait pas si juridiquement ça tiendra, mais je ne signerai pas de permis de construire avant que la signature définitive avec ces 5 logements sur les 20 qui sont prévus soient attribués justement à des canaulais qui travaillent puisque nous aurons sans doute dans

l'année 2024 la possibilité au Maire de pouvoir décider de l'attribution de logements sur la totalité du parc, donc c'est important.

La 2^{ème} chose et ce sont des nouvelles de lundi matin, le promoteur porteur de projet a été approché par un terrain annexe assez contiguë à ses programmes, donc ils ont peut-être la possibilité d'élargir ce programme tout en restant très précieux et ne pas utiliser tous les droits du sol qui sont permis par le PLU sur ces parcelles. Mais nous avons besoin de logements accessibles sur finalement un mode qui permet à certaines de pouvoir encore avoir un petit terrain et une maison, et c'est exceptionnel sur du collectif, qui peut permettre aux entreprises de recruter mais surtout aux canaulais de rester chez eux et ça ça me tient beaucoup à cœur.

Donc je vais recevoir le porteur de projet pour savoir ce qu'il envisage, s'il envisage d'acquérir le terrain d'à côté et ce qu'il envisage de faire dessus. C'est un dossier que l'on suit précieusement, mais nous avons besoin pour aller plus loin de signer comme nous le faisons toujours dans le cadre du PPRIF une convention de servitude et d'entretien au profit de cette société et c'est cette délibération que vous avez puisque nous sommes propriétaires au sud de la parcelle.

Donc la délibération est là pour approuver le projet de convention pour la constitution de cette parcelle avec la SAS CIM PROMOTION et m'autoriser à signer la convention pour la constitution d'une servitude d'entretien avec la SAS CIM PROMOTION et je vous tiendrai au courant lors du prochain conseil municipal des avancées de ce projet. Vous avez la convention entre les mains que vous avez dû lire avant ce Conseil municipal. Donc un projet qui peut être intéressant, sous condition bien sûr qu'on ait des logements attribués, des logements locatifs pour les canaulais.

Y a-t-il des commentaires ou des questions sur cette convention de servitude ?

M. MAS : *Bonsoir Monsieur le Maire. À une époque j'aurais parlé de logorrhée, aujourd'hui je me suis nettement assagi. Concernant cette autorisation sur cette délibération numéro 2, il y a 2 choses qui m'interpellent et que j'aurais souhaité si on avait pu le rajouter dans la convention. Veuillez m'excuser parce que si vous l'avez étudiée en commission d'urbanisme je n'avais pas pu être présent, mais en fait comme vous le savez dans le cadre de la loi article 134-6 du code forestier c'est une bande de 50 mètres concernant le périmètre bâti, la bande des 50 mètres effectivement vous la mentionnez bien du côté forestier.*

Or il faut savoir que le périmètre bâti, il y a un côté forestier de l'autre côté de la route et donc de la piste cyclable, et bien évidemment la piste cyclable qui appartient au Département, et je crois même sur une propriété combinable qui appartient au Département, se doit d'être entretenue dans une bande de 4 mètres le long de la piste cyclable, mais la bande de 50 mètres va au-delà de la piste cyclable et donc soit vous avez essentiellement mis ce côté forestier, mais sur vraiment l'inventaire forestier on est aussi de l'autre côté, donc je pense qu'il serait préférable de rajouter aussi les parcelles BZ 146, 134 et 127, sauf à dire que cet entretien sera fait par la collectivité.

Pourquoi je dis ça ? Là arrivent 20 logements dans ce secteur-là, ce sont 40 voitures sur ce projet, le stationnement n'est pas suffisant donc les gens stationneront à côté. Donc le risque sera présent en matière d'incendie. Donc je pense que la convention sur cette partie elle est bien mais il faudrait revoir la partie nord ou rajouter les parcelles concernant la partie nord.

Monsieur le Maire : *Alors je ne sais pas si vous vous êtes assagi Monsieur MAS, mais oui ça peut être un renseignement précieux, sauf qu'on est quand même face à la route départementale et sur la piste cyclable je ne pense pas qu'au dernier bâtiment il y ait 50 mètres, on va vérifier ça. Mais si vous êtes tous d'accord on peut délibérer et puis regarder dès demain matin avant d'envoyer à la Préfecture voir si c'est possible de l'intégrer, ça ne mange pas de pain.*

Ça ne mange pas de pain mais je ne pense pas que ça soit obligatoire dans la délivrance parce qu'aujourd'hui c'est vrai que vous ne parlez pas de réglementation, vous parlez de sécurité et c'est important d'en parler et c'est pour ça que je vous prends en compte, parce qu'il peut y avoir peut-être un

danger, et en face il y a juste l'aire de camping-car et l'hélistation, donc ce sont des espaces urbanisés et on est au milieu de l'organisation.

Donc c'est pour ça que nos juristes n'ont pas considéré qu'il était indispensable de mettre une bande de 50 mètres au bord de la départementale et jusqu'à l'hélistation et l'aire de camping-car. Donc pour nous ce n'était pas nécessaire mais on vérifiera rapidement et s'il faut redélibérer, on n'en est pas encore à signer le permis, donc on redélibérera, c'est ce que je vous propose. On va regarder attentivement mais on est dans un espace urbain qui aujourd'hui ne nécessite pas la condition d'une bande de 50 mètres face à la départementale et face à l'organisation.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE le projet de convention pour la constitution d'une servitude d'entretien avec la SAS CIM PROMOTION sur les parcelles cadastrées section CA n°658 et n°1071 appartenant à la commune de Lacanau, dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier de 20 logements.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la constitution d'une servitude d'entretien avec la CIM PROMOTION, ou toute personne morale ou physique qui se substituerait et dont ils garderaient le contrôle, sur les parcelles cadastrées section CA n°658 et n°1071 appartenant à la commune de Lacanau, dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier de 20 logements, annexée à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°DL13032024-03 : Autorisation donnée à la SAS CAMP ATLANTIC de déposer une demande d'autorisation de défrichement auprès des services de l'Etat

[Rapporteur : Monsieur le Maire](#)

Par contrat en date du 20 février 2020, la commune a donné à bail emphytéotique à la SAS CAMP ATLANTIC les parcelles BT 147 et BT 150, destinées à l'extension du camping Airotel L'Océan.

Pour pouvoir réaliser ces travaux, la SAS CAMP ATLANTIC doit obtenir une autorisation de défrichement auprès des services de l'Etat.

S'agissant de parcelles qui appartiennent à la commune, le conseil municipal doit autoriser la SAS CAMP ATLANTIC à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de l'autorisation de défrichement.

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique qui s'est réunie le 5 mars 2024 ;

Monsieur le Maire : *C'est une délibération qui fait suite à celle que nous avons prise au Conseil municipal précédent et nous sommes là pour autoriser justement la SAS Camp Atlantic de poser une demande d'autorisation de défrichement, ça fait suite à la délibération précédente. Aujourd'hui vous le connaissez tous, c'est le camping Airotel de l'océan.*

Le camping des Grands Pins avait réalisé ses travaux puisqu'on avait voté au même moment rappelez-vous les baux emphytéotiques et les baux à construction qui ont permis l'extension de ces campings avec

une recette conséquente déjà pour la ville puisqu'on est sur les parcelles de la ville de Lacanau, comme quoi sur le PLU on n'avait pas trop mal travaillé, on était un peu visionnaire sur le sujet, et ce ne sont pas des recettes négligeables. Dans 3 ans puisque notre redevance augmente tous les ans et pendant 50 ans je crois, ça sera 260 000€ qui rentreront tous les ans dans les caisses de la commune, donc c'est plutôt une très belle recette. Donc on a valorisé ces terrains-là et on avait été assez malin dans le PLU pour permettre ces extensions.

Donc pour les Grands Pins c'est fait et ils ont plutôt fait une très belle extension, ils ont évité de densifier à outrance, on est plutôt sur un camping, oui c'est vrai il faut le dire, un peu haut-de-gamme, mais ça correspond à certaines personnes qui fréquentent ces campings-là, avec des parcelles de végétalisation et de renaturation du site qui sont tout à fait remarquables, même si ça peut inquiéter les pompiers parfois.

Donc on est sur la SAS Camp Atlantic, vous connaissez le sujet, nous sommes propriétaires des parcelles qui sont derrière le camping et qui jouxtent le cimetière. Cette délibération a été évoquée justement lors du dernier Conseil municipal mais aujourd'hui c'est pour déposer auprès des services compétents de l'État une demande d'autorisation et nous recevrons les services de l'État avec tous les partenaires de ce projet, et je crois qu'on se voit la semaine prochaine avec les services de l'État, pour étudier ce dossier qui ne devrait pas trop poser de problèmes.

Y a-t-il des demandes complémentaires ou des explications sur ce sujet-là ?

M. MAS : *Je ne prendrai pas part au vote étant impliqué dans ce dossier.*

Monsieur le Maire : *C'est inscrit dans le compte-rendu. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

AUTORISE la SAS CAMP ATLANTIC à déposer auprès des services compétents de l'Etat une demande d'autorisation de défrichement concernant les parcelles boisées BT 147 et BT 150 en vue de l'extension du camping Airtel l'Océan.

La SAS CAMP ATLANTIC pourra déposer auprès des services compétents tous les documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette autorisation.

Monsieur Jean-Yves MAS ne prend pas part au vote car il est impliqué sur ce projet.

Délibération adoptée.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N°DL13032024-04 : Autorisation accordée à la SCI SMF de déposer une demande d'autorisation de défrichement sur une partie de la parcelle A 1915 - Peymelinguey

[Rapporteur : Monsieur le Maire](#)

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°7 du PLU de la commune de Lacanau adopté le 11 mai 2017, pour le secteur du Montagnol-Est prévoit l'aménagement d'une zone de développement mixte : habitat, commerces, activités, loisirs en entrée de ville de Lacanau-ville.

Un projet, dénommé RETAIL PARK, est porté par la SCI SMF, sur cette OAP. Pour pouvoir le réaliser, la réalisation d'un défrichement est nécessaire. Ce défrichement aura pour conséquence de changer la nature du sol et nécessite de prévoir des compensations zone humide et espèces protégées.

Ainsi, dans le cadre de la démarche Eviter – Réduire – Compenser (ERC), il s'agit de compenser les effets du projet sur l'environnement qui ne peuvent pas être ni évités, ni réduits.

Au regard de l'ensemble de ses caractéristiques, la parcelle communale cadastrée section A n° 1915, qui ne présente pas d'intérêt écologique particulier, a été identifiée pour permettre cette compensation. Pour les besoins de compensation cumulés, une autorisation de défrichement est nécessaire afin de rouvrir le milieu dans le but de reconstituer une zone humide propice à l'accueil d'espèces protégées, caractérisée par une prairie et des landes humides.

Le défrichement porterait sur une superficie de 57 474 m² sur une superficie totale de la parcelle de 78 936 m².

La demande d'autorisation de défrichement doit être précédée d'une délibération du Conseil municipal approuvant cette demande et autorisant la SCI SMF à la déposer auprès de Monsieur le Préfet.

Par délibération n°DL05072023-04 en date du 5 juillet 2023, le Conseil municipal a autorisé la SAS CANAUDIS à cette demande d'autorisation de défrichement. Cependant, ce n'est pas la SAS CANAUDIS qui déposera la demande mais la SCI SMF.

Aussi, il y a lieu de délibérer à nouveau pour modifier le bénéficiaire de l'autorisation.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code forestier et notamment les articles L341-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil municipal n°DL05072023-04 en date du 5 juillet 2023,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 5 mars 2024,

Monsieur le Maire : *C'est encore un dossier qui nous interpelle parce que c'est quand même un projet qui attend depuis 8 ans la bénédiction des services de l'État avec un assouplissement cette dernière année, avec un nouveau préfet quand même qui nous facilite un peu mieux les choses et des services qui sont plutôt à notre écoute sur ce sujet-là, mais nous avons une réunion aussi qui est programmée avec les services de l'État et les dirigeants de Retail park.*

Pour que tout le monde comprenne, de quoi s'agit-il ? C'est une autorisation de défrichement sur un terrain de la commune et qui va être renaturé, remis en eau enfin sur une parcelle qui va être entretenue par le SIAEBVELG et c'est pour compenser les terrains qui vont être bâtis à côté du Super U qui sont des terrains constructibles bien sûr au PLU pour permettre l'agrandissement commercial autour du Super U.

Donc vous comprenez bien que ce dossier ça fait quelques années qu'on en parle et j'espère qu'on est au bout du chemin et que ces travaux pourront se réaliser en 2025 et en 2026. Des renseignements complémentaires ?

MME LEBLANC : *J'aurais bien aimé savoir quels étaient les projets en fait qui étaient envisagés sur cette parcelle*

Monsieur le Maire : *Je demanderai si vous le souhaitez au Super U de venir présenter en groupe tous élus leur projet. Je crois qu'ils n'ont pas encore trop de certitudes. Les bâtiments, on les a vus, on a les plans, ils sont restés dans les salles, vous les avez aperçus. Quand on allait en Commission ils sont restés dans les salles pendant longtemps. Le projet n'a trop bougé architecturalement donc c'est plutôt un projet très sympa.*

Mais je peux proposer quand on sera plus avancé sur le dossier, avant de poser le permis d'aménager, une petite réunion et on en profitera pour présenter d'autres projets aussi, comme ça on fera d'une pierre plusieurs coups. On est d'accord ?

MME LEBLANC : *Parfait.*

Monsieur le Maire : *Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ABROGE et **REMPLECE** la délibération du Conseil municipal n°DL05072023-04 en date du 5 juillet 2023.

ARTICLE 2

APPROUVE la demande d'autorisation de défrichement sur une partie de 57 474 m² de la parcelle cadastrée section A n°1915 dans le cadre du projet d'aménagement de l'OAP n°7 – RETAIL PARK.

ARTICLE 3

AUTORISE la SCI SMF à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1915 dans le cadre du projet d'aménagement de l'OAP n°7 – RETAIL PARK.

ARTICLE 4

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation du défrichement.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL13032024-05 : Désignation d'un conseiller municipal délégué

[Rapporteur : Monsieur le Maire](#)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 ;

CONSIDERANT le tableau des délégations du conseil municipal ci-dessous :

| ELUS | FONCTION | DELEGATIONS |
|----------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| DEBEVER Adrien | 1er Adjoint | Finances, communication et suivi du projet |
| MARZAT Pascale | 2ème Adjointe | Education, petite enfance, enfance et jeunesse |
| CAZENAVE Hervé | 3ème Adjoint | Littoral et activités du littoral |
| BACQUEY Alexia | 4ème Adjointe | Développement durable, forêt et patrimoine naturel |
| WILHELM Philippe | 5ème Adjoint | Sécurité, voirie, réglementation et entretien de la Ville |
| LAVERGNE Sylvie | 6ème Adjointe | Sport |
| RENELEAU Cyrille | 7ème Adjoint | Culture, vie associative et proximité |
| FRITSCH Corinne | 8ème Adjointe | Relations humaines, politique sociale, préservation et mise en valeur du patrimoine |
| CHAIINE RIBEIRO Viviane | Conseillère déléguée municipale | Logement |
| BERTRAND Alain | Conseiller municipal délégué | Lac |
| BOISSON Jérémy | Conseiller municipal délégué | Développement économique et marchés publics |
| HOFFMANN Jacqueline | Conseillère déléguée municipale | Affaires sociales |
| MORISSET Patrick | Conseiller municipal délégué | Bâtiments |

CONSIDERANT la délibération DL27092022-01 du 27 septembre 2022 portant désignation du correspondant incendie et secours ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un 6^{ème} poste de conseiller municipal délégué en charge de la sécurité civile pour la mise en œuvre des missions suivantes :

- Coordination et gestion des ressources pour la protection et la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement ;
- Communication et actions de sensibilisations auprès de la population ;
- Partenariats avec les acteurs locaux ;
- Promotion de la prévention ;
- Représentation de la collectivité dans les instances.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire souhaite donner cette délégation à M. Maxime PELLICER ;

Monsieur le Maire : Vous savez tous que dans cette délégation très large Philippe a la voirie et la sécurité et on avait besoin des compétences de Maxime PELLICER pour nous accompagner, il a déjà fait beaucoup de travail dans le cadre du plan communal de sauvegarde avec les équipes, mais pour pouvoir peut-être aussi lui libérer du temps mais aussi profiter un peu mieux de ses compétences, de le faire monter sur un poste de conseiller municipal délégué, ce qui officialisera la fonction et nous permettra justement de pouvoir lui confier différentes missions.

Donc j'ai attentivement regardé cette délibération, nous l'avons travaillée. Ses missions principales sont la coordination et gestion des ressources pour la protection et la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement, communication et action de sensibilisation auprès de la population, partenariat avec les acteurs locaux, promotion de la prévention, représentation de la collectivité dans les instances.

Nous avons produit beaucoup de documents ces dernières années, le PCS a été simplifié et rénové, et on avait beaucoup communiqué sur le DICRIM, on avait fait beaucoup de choses là-dessus, mais ce sont des documents qu'il faut faire vivre et pas uniquement qu'ils servent à caler une armoire, et quand on a une difficulté nous saurons les mettre en œuvre. Donc vous savez tous que Maxime PELLICER est un officier supérieur du SDIS de la Gironde, donc c'est plutôt une bonne chose.

Et une attention particulière pour assurer justement la protection et le bien-être des personnes, c'est ce que j'ai dit à Monsieur le préfet la semaine dernière, pour nous permettre d'intervenir sur quelques crastes ry cours d'eau pour nous permettre de faire des essais et ça a plutôt bien fonctionné. Notre première mission, c'est la gestion et justement c'est la sécurité des biens et des personnes. Donc être bien entouré, c'est je pense ce que j'ai éprouvé depuis les dernières années à travers les délégations que j'ai confiées à mes adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

Donc on est aussi sur la coordination et la gestion des ressources et la nomination d'un élu justement qui est dédié à la sécurité civile permettrait une coordination plus efficace des ressources municipales en cas de situation d'urgence. Aujourd'hui entre les eaux, les eaux pluviales et les eaux douces, les eaux salées, l'érosion, les feux de forêt et nos PPRIF, on sait bien qu'on est un territoire qui est plutôt exposé aux risques, donc on a un responsable aujourd'hui à travers cette délibération qui sera identifié et reconnu, et en plus il est connu dans le village, reconnu et connu, et y dédier un autre justement que des adjoints qui sont déjà très sollicités dans leurs domaines de compétence lors d'une gestion de la crise, il sera en mesure aussi de centraliser tous ces efforts, d'optimiser la réponse communale à de futurs problèmes, et je ne le souhaite pas.

La communication et la sensibilisation ce sont des choses qui vont se répéter, et j'ai encore des gens qui me demandent ce que font toutes ces sirènes qui sont en train de sonner à midi le mercredi. Alors ça nous coûte un peu d'argent mais c'est une obligation et toutes les communes ne s'y conforment pas, mais bon aujourd'hui ça fonctionne plutôt bien. Mais la communication et la sensibilisation, bien sûr qu'elle ne se fait pas uniquement par les sirènes sur les toits et heureusement, mais justement cet élu délégué va jouer un rôle crucial dans la communication avec la population.

En cas d'événement par exemple exceptionnel, il sera le point focal pour diffuser des informations précises et rassurantes avec bien sûr les équipes autour de moi. Et il va contribuer aussi à la gestion de l'anxiété, au renforcement de la confiance de la communauté, et par ailleurs et c'est très important. Il sera le garant de la diffusion des bonnes pratiques à mettre en œuvre via le DICRIM, le document que je vous évoquais tout à l'heure.

Le partenariat aussi avec les acteurs locaux et ça c'est important. La sécurité civile nécessite une collaboration étroite avec les acteurs locaux, tech, les services de secours, les associations de protection civile, les organismes de santé, les services de l'État. Donc un élu pour faciliter et renforcer ces partenariats, en plus qui a quelques réseaux, ça favorise une meilleure préparation et c'est une réponse aux situations d'urgence aujourd'hui et c'est important.

Et ensuite la promotion de la prévention avec justement une action qui ne se limite pas à la gestion des crises mais qui englobe également la prévention, et son rôle d'élu délégué c'est aussi de promouvoir des initiatives de sensibilisation et de formation qui visent justement à réduire les risques et à renforcer la

résilience de la communauté face à tous les aléas qui peuvent nous frapper dans le futur, et Dieu sait qu'on est exposé.

La représentation politique aussi est importante et je pense que la nomination de Maxime PELLICER souligne l'engagement politique que je porte avec mon équipe depuis le début, s'appuyer sur des compétences variées, des gens de confiance et des gens loyaux.

Donc je ne vais pas trop en dire pour ne pas que tu aies les chevilles qui gonflent Maxime, mais je sais que tu es très apprécié, à la fois dans ton travail et par tes supérieurs, et tu es apprécié aussi autour de cette table et dans la façon que tu as de pouvoir diriger nos opérations, de pouvoir nous donner ton avis, donc aujourd'hui c'est une délibération importante pour moi, qui est marquée par le fait que nous avons à délibérer sur la création d'un 6^{ème} poste de conseiller municipal délégué à la sécurité civile, et bien sûr je prendrai l'arrêté à ce moment, mais il était normal que je parle de toi aujourd'hui dans le cadre de la création d'un 6^{ème} poste de conseiller municipal délégué à la sécurité civile.

Y a-t-il des commentaires dans la salle ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Maxime, on le voit bien, tu as fait l'unanimité aujourd'hui, merci à toi pour avoir accepté cette proposition.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE la création d'un 6^{ème} poste de Conseiller Municipal délégué à la sécurité civile ;

ARTICLE 2

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL13032024-06 : Présentation du rapport sur le développement durable 2023

[Rapporteur : Monsieur le Maire](#)

Depuis 2020, la Ville de Lacanau a fait le choix d'élaborer un projet de territoire très ambitieux qui fait du développement durable la condition impérative de son action. C'est en ce sens qu'elle a adopté son Agenda 21, riche de 79 actions structurées en 6 axes qui illustrent l'engagement de la Ville dans les transitions environnementale, sociale, énergétique.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi « Grenelle 2 »), les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, les départements et les régions, ont l'obligation de présenter, annuellement, un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget. Ces dispositions sont applicables depuis la préparation des budgets pour 2012.

La commune de Lacanau n'est pas concernée par cette obligation mais elle souhaite s'y astreindre, dans la dynamique de son Agenda 21 et pour traduire en acte le volontarisme d'avoir parmi ses fils directeurs le développement durable, ceci jusque dans l'éclairage de ses choix budgétaires.

La formalisation d'un rapport dédié permet en effet de positionner le développement durable de la collectivité à la fois comme fil conducteur de l'ensemble et comme vision de son action. La présentation d'un tel rapport vise à favoriser les débats et rendre lisible la politique développement durable canaulaise. L'objectif est ainsi de :

- Faire en sorte que les collectivités démontrent en quoi elles contribuent localement aux objectifs globaux de développement durable
- Exposer les interactions entre les politiques et programmes et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable (interactions positives et négatives)
- Faire utilement le lien entre les démarches de développement durable et l'exercice de définition des priorités budgétaires

Un examen transversal et concerté des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites permet d'analyser les processus de gouvernance et d'aider la collectivité à définir ses orientations stratégiques et budgétaires, remettant ainsi en perspective les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux, des finalités du développement durable et des ressources financières du territoire.

Fort de l'ambition que porte le projet du territoire en termes de développement durable, ce deuxième rapport canalais est le reflet des orientations politiques de notre Ville, portées par notre Agenda 21.

Il ne vise pas l'exhaustivité mais cherche à être représentatif de la politique de développement durable portée par la Ville. Les données présentes dans ce rapport sont des outils qui permettent à chacune et chacun de visualiser en toute transparence le chemin parcouru cette année, mais aussi de se projeter dans des objectifs à plus long terme pour réussir les transitions à Lacanau.

Les textes réglementaires ne précisent pas les modalités d'élaboration du rapport sur la situation de développement durable, laissant la collectivité libre en la matière y compris en termes de concertation ou de formalisation. La démarche de rédaction du rapport développement durable a donc été voulue par le législateur comme souple. Cependant, il est préconisé que la présentation du rapport se fasse lors de la session du conseil consacré à la préparation budgétaire et qu'une délibération soit prise pour attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la collectivité et qu'elle soit transmise avec le budget au représentant de l'Etat.

Aucun formalisme ne s'imposant à Lacanau, cette voie usuelle pour les collectivités soumises à l'obligation de présenter un rapport de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget est retenue.

VU la circulaire ministérielle du 3 août 2011, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

VU la délibération n°29012020-13 du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2020, relative à l'adoption de l'Agenda 21 dans sa version « six grands axes »,

VU la délibération n°16122020-12 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020, relative à l'adoption de l'Agenda 21 dans sa version complète,

VU l'avis de la Commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 5 mars 2024,

CONSIDERANT les différents engagements pris par la Ville de Lacanau en faveur de la protection des océans et des plages à travers la signature de la charte pour les Plages sans déchet plastique (2019) et le label Protection des Océans (2022),

CONSIDERANT le référentiel mis en place par la Ville de Lacanau en 2022 pour encourager l'écoresponsabilité des événements sportifs et culturels organisés par les acteurs canalais et/ou sur son territoire ainsi que le dossier des éco-subventions adopté en 2023,

CONSIDERANT que le document présenté en annexe équivaut rapport sur la situation en matière de développement durable, en présentant un bilan synthétique des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville, conformément à ses engagements et au plan d'actions de son Agenda 21 voté le 16 décembre 2020.

Monsieur le Maire : Alors je n'ai pas su comment faire pour la présenter, mais je voudrais d'abord penser à Alexia BACQUEY qui a quelques petites problématiques de santé de sa famille et qui aujourd'hui avait des rendez-vous importants donc elle ne peut pas être là, mais c'est elle bien sûr qui pilote l'action de la ville sur le développement durable, déjà depuis le mandat précédent et je souhaite lui rendre hommage, et rendre hommage aussi à notre chargé de mission DD qui suit toutes ces démarches importantes pour nous.

Rappeler sans doute parce que je ne vais pas vous lire le rapport entier vous vous doutez bien, mais l'attachement que j'ai à suivre ces actions au quotidien et le fait que les canaulais se les sont appropriées, rappeler quand même que la présentation de ce rapport n'est pas obligatoire parce que ce sont les communes de plus de 50 000 habitants et les communautés d'agglomération, donc on est plutôt en avance. On avait failli le faire l'année dernière, on n'était pas tout à fait prêt. Donc ce n'est pas une obligation pour Lacanau, elle doit précéder le ROB que nous allons présenter tout à l'heure, mais c'était un signe fort pour marquer notre engagement, pour le suivre, pour que les canaulais puissent en être conscients même s'ils sont tous très concernés.

Ce rapport et cette présentation visent à favoriser justement ces débats et rendre visible notre politique de développement durable à Lacanau. Les objectifs vous les connaissez tous, ça a été de faire en sorte que notre collectivité démontre en quoi elle contribue localement aux objectifs globaux de développement durable. Elle expose aussi les interactions entre les politiques et les programmes et leurs effets sur les 5 finalités du développement durable. Elle fait aussi utilement le lien entre les démarches de développement durable et l'exercice de définition des priorités budgétaires.

Alors j'en suis très fier, pourquoi ? Parce que ce n'est pas que préserver l'environnement le développement durable, c'est aussi une politique sociale et culturelle, donc les 3 vont bien ensemble. C'est l'un des piliers bien sûr, mais je suis très fier que ce document ne soit pas resté dans un placard et qu'il participe au quotidien, et j'en remercie bien sûr les services qui s'en sont imprégnés, c'est important, et toutes les assos et tous les socio-professionnels.

Je fais référence à une partie du rapport parce qu'il est quand même assez épais pour le débat, mais je voulais vous dire qu'il nous reste encore quelques années pour agir et relever ces défis, mais quand je regarde aujourd'hui ce qui peut se passer en France, il y a des personnes qui ont des cerveaux qui avancent vite et c'est pour ça que je suis beaucoup plus optimiste dans le cadre du réchauffement climatique et du dérèglement climatique, même si nous avons des actions à mener et que nous devons avancer parce qu'il y a des actions qui sont déjà en route. Et je suis persuadé qu'en France, quand on voit tout ce qui passe au sortir du monde de l'entreprise, du recyclage, de tout ce qui peut se faire et des propositions qui sont faites, on va certes être plus vite que d'autres. Alors vous allez me dire on est un confetti dans le monde, mais on est bien obligé de montrer l'exemple, et c'est surtout un document qui fait partie de notre ADN.

Sauf qu'aujourd'hui l'écologie pour nous et on le sait tous, on en parle assez souvent, elle ne doit pas être brutale, on doit accompagner, on doit expliquer et ce ne sont pas toujours par les règles qui sont votées au Palais Bourbon et des textes qui aujourd'hui sont remis en cause par toutes les catégories d'élus, par tous les partis politiques, parce qu'on a peut-être été un peu trop brutal, on n'a pas expliqué, et on n'a pas mesuré les conséquences. Donc si on veut aller loin, il faut que les gens ne se détournent pas du développement durable mais au contraire se l'approprient et puissent l'amener dans leurs comportements au quotidien. Quand on les contrarie tous les jours, au quotidien, dans une période qui n'est pas trop stable, ça devient un peu compliqué.

Donc au niveau local on va rester très humble, on reste au niveau local, dans un contexte heureusement qui est plus paisible et un cadre de vie qui est quand même assez privilégié pour nous tous, quoi que régulièrement secoué d'évènements contingents mais ça je vous l'ai dit tout à l'heure et je l'ai évoqué, nous devons également faire des points d'étape. Et ce point d'étape aujourd'hui en Conseil municipal pour moi et pour Alexia, et pour toute l'équipe et pour les équipes des agents de la commune, il était incontournable.

Donc pour nous ce constat est là, on doit garder le cap et on doit fixer l'avenir. C'est notre relation que l'on a aux autres, mais aussi la relation que l'on doit à notre bel environnement, parce qu'on a été quand même

gâté par la nature et on se doit de la préserver. Donc ce constat il est celui d'une prise de conscience progressive des canaulais et ça se passe plutôt bien qui a été accélérée au fil des épreuves que nous avons dû traverser, car on a aussi eu des périodes un peu compliquées.

L'imprégnation du développement durable est désormais concrète dans tous les foyers, au sein des entreprises et surtout au cœur du tissu associatif puisque vous savez que non seulement les associations ont des cahiers des charges et doivent organiser les événements avec certains critères, mais aussi elles ont eu la possibilité de pouvoir avoir une subvention supplémentaire ou de compléter leur subvention, n'est-ce pas messieurs les délégués aux associations ? Elles doivent répondre à certains critères et pour une partie de la subvention qui leur est allouée, elles doivent répondre à ces critères, autrement niet. Mais nous devons pour ceux qui n'ont pas encore compris, et il y en a quelques-uns, les accompagner dans leur changement, dans leur transition, pour qu'ils comprennent enfin que nous avons changé d'époque.

Notre Agenda 21, vous le savez il a été adopté en 2020, il a été d'abord pensé avec les racines justement de cette trajectoire pour Lacanau et un monde soutenable, se connecter les uns aux autres et au monde qui nous entoure, ancrer les pieds sur terre que nous pouvons avec confiance partager nos idées, mais faire grandir et passer à l'action, et c'est ce que nous faisons depuis l'acceptation de cet Agenda 21. Donc bien sûr qu'en passant à l'action, on ne doit jamais s'interdire de lever la tête vers les étoiles, j'étais un peu poète pour les vœux, en allant au bout de nos rêves, c'était le thème des vœux 2024, et ça c'est important de le faire pour un futur généreux et solidaire. Nos vœux bien sûr aux gens qui y habitent, mais à ceux qui vont y habiter, aux futures générations. Et la solidarité et être généreux ce n'est pas du développement pour nous.

Donc les actions que nous développons à Lacanau, il en rend compte ce rapport que vous avez entre les mains, c'est le rapport annuel de développement durable. Il répond à des enjeux démocratiques et sociaux, je vous l'ai dit précédemment, indissociables de la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. Et en prenant le temps d'observer les projets structurants de l'année 2023, selon leur stade d'avancement mais aussi leur mode de réflexion et de réalisation ainsi que leur visibilité, j'éprouve un certain contentement.

Le chemin est encore grand, les solutions chaque jour plus nombreuses, les personnes constamment plus décidées à être des écocitoyens, et ce rapport n'est pas exhaustif mais il rend compte des progressions annuelles, de la bonne découverte de cette mise en lumière de 2023 qui relève l'exemple d'une collectivité engagée et responsable. Donc j'invite bien sûr tous les canaulais à aller sur le site, puisque je crois que ça sera sur le site de la ville dès demain, donc c'est plutôt sympa.

Alors les axes vous les connaissez, ils ont été déclinés, redéclinés et retravaillés avec tout le monde. La présentation est très claire, donc je suis très heureux quand même de vous présenter ce soir ce rapport et vous pouvez décliner déjà dans les pages suivantes toutes les actions qui ont été mises en place, et je ne sais pas comment au-delà des réseaux numériques de tout ce que nos supports de communication comment on communiquera ce rapport aux canaulais pour qu'ils en prennent connaissance et qu'ils prennent le temps de le lire. Je pense que dans notre prochain magazine il faudra beaucoup parler de ce rapport qui a été présenté en Conseil municipal. Félicitations à tous parce que ce n'était pas obligatoire et c'était un très gros travail.

Y a-t-il des commentaires sur cette présentation du rapport du développement durable 2023 ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour votre unanimité, ça veut dire que ça parle à tout le monde et que c'est plutôt sympa de pouvoir faire ce genre de choses à Lacanau et ça donne du sens à notre action.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

PREND ACTE du Rapport de Développement Durable 2023 de la Ville de Lacanau.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°DL13032024-07 : Etat des cessions et acquisitions 2023

Rapporteur : [Monsieur Adrien DEBEVER](#)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 alinéa 2 qui dispose que "Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune" ;

VU la loi n°95-127 du 8 février 1995, notamment son article 11 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la ville de Lacanau doit délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées au cours de l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines qui s'est réunie le 6 mars 2024 ;

M. DEBEVER : Bonjour à toutes et à tous. Effectivement premier dossier financier qui est un dossier classique que vous connaissez tous puisque chaque année il convient de faire l'état des cessions et acquisitions de l'année écoulée, l'année 2023 en l'occurrence. Vous avez ce tableau qui d'ailleurs vous est affiché à l'écran et qui reprend l'ensemble de ces acquisitions et de ces ventes.

La remarque qu'on peut faire cette année c'est qu'une fois n'est pas coutume, nous avons plus d'acquisitions que de cessions, ce qui confirme ce que nous disons depuis des années, c'est-à-dire que nous sommes dans une gestion très précieuse de notre patrimoine communal et dans un intérêt toujours général sur des projections à moyen et long-terme de ce qu'on peut faire de ce patrimoine. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Sur ces cessions et acquisitions, des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOpte le bilan des cessions et acquisitions de l'année 2023 présenté ci-après :

| Vente/Acquisition | Date de l'acte | Référence cadastrale | Adresse | Vendeur/Acquéreur | Prix | Date délibération du C.M. |
|-------------------|----------------|----------------------------|-------------------------------------|-------------------|--------------|--------------------------------|
| Acquisition | 10/01/2023 | CT 292 | 26, rue de Cantelaude | JURADO - GIMENEZ | 26 000,00 € | 04/07/2022 |
| Acquisition | 28/03/2023 | D 370-375-376-377 | La Forge | FORIN - ELIES | 32 222,20 € | 13/04/2022 |
| Acquisition | 20/04/2023 | BI 447-449 (lots 245-246) | 6-8, allée Ortal | EPFNA | 587 140,78 € | 16/11/2022 |
| Vente | 14/02/2023 | CZ34-35 | 30 Chemin de la Meule | SCI DUNE | 59 715,00 € | 16/03/2022 |
| Vente | 22/03/2023 | BH 385 - 387 | 9B Rue Auguste RENOIR | FENIE - DORKEL | 9 520,00 € | 16/11/2022 |
| Vente | 03/04/2023 | BV 690-693-699-700-744-698 | Rue Marie Curie - Rue Chateaubriand | AUBREE | 311 483,00 € | 19/12/2018 ET 19/11/2021 |
| Vente | 26/07/2023 | CE 415 | Les Pins | DANIEL | 5 720,00 € | 01/03/2023 |
| Vente | 18/09/2023 | BV 691-701-702-703-704 | Avenue Marie Curie | AUBREE | 44 745,00 € | 16/11/2022 |
| Vente | 16/11/2023 | BV694 | 41 avenue Marie Curie | VITAL | 2 565,00 € | 27/09/2022 |

Le montant des cessions s'élève à **433 748,00 €** et celui des acquisitions s'élève à **645 362,98 €**.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°DL13032024-08 : Débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2024

[Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER](#)

Instauré par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR), le débat d'orientations budgétaires a pour objectif de donner au conseil municipal les informations sur l'évolution pluriannuelle des finances communales et ainsi débattre des orientations budgétaires de la collectivité.

Cette obligation a été réaffirmée successivement par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'administration publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) puis par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Ces deux textes précisent notamment que le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal qui doit intervenir 10 semaines qui précèdent l'examen du budget. Cette délibération ne revêt donc aucun caractère décisionnel mais a vocation à renforcer l'information financière de l'assemblée délibérante avant le vote du budget.

L'examen du budget primitif 2024 étant inscrit à l'ordre du jour de la séance du 10 avril prochain, les conseillers municipaux sont donc invités, sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-joint, à débattre sur son contenu.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires présenté en commission finances, marchés publics et ressources humaines le 6 mars 2024,

M. DEBEVER : *Effectivement ce rapport d'orientation budgétaire, ce ROB 2024, est présenté comme chaque année, on part d'un contexte international et national pour ensuite faire un zoom plus spécifique sur notre commune.*

Pour ce qui est de la situation internationale, tout le monde est un peu au courant, on est évidemment dans une situation géopolitique assez complexe avec de nombreux conflits. On est encore aussi dans l'effet post-COVID, donc tout ça amène à des perspectives en particulier de croissance qui ne sont pas extraordinaires, en tout cas pour la zone Euro dans les mois et les années à venir. Vous avez le graphique de ces dernières années à l'écran et vous avez évidemment en 2020-2021 et également 2022 les effets COVID et son rattrapage dans les années qui ont suivi, et puis vous le voyez à partir de 2023 les prévisions ne sont pas folichonnes, on est sur une croissance assez faible. Donc évidemment ce sont des éléments qui impactent l'ensemble de notre dimension économique.

Deuxième aspect, c'est l'inflation. Là aussi on l'a tous malheureusement constaté, on a eu une crise inflationniste extrêmement forte et ce que semble indiquer en tout cas la situation à aujourd'hui, c'est que le pic est passé. Néanmoins si l'inflation évolue moins vite que l'année dernière, on n'est pas encore revenu comme vous le voyez à l'écran sur des situations d'avant 2020-21, dans ces eaux-là, on est encore sous des inflations qui sont quand même encore assez élevées et on verra que ça a un impact évidemment sur nos dépenses.

D'ailleurs le graphique suivant qu'on va mettre à l'écran et lié justement à l'indice des prix des dépenses communales pour montrer un peu ce que vivent les collectivités et en particulier les communes en France sous cette pression de l'inflation. Vous voyez que la courbe a été en forte augmentation, elle est en train de se stabiliser mais elle se stabilise à un niveau élevé, donc il est peu probable qu'on retombe à des niveaux de prix qu'on a connus il y a quelques années.

Troisième phénomène qu'il faut noter, un phénomène là aussi mondial qui est en fait un corollaire, puisqu'évidemment c'est un des moyens de lutte contre l'inflation, ça a été la remontée des taux d'intérêt et des taux d'intérêt directeurs des banques centrales en particulier. Donc la zone Euro n'y a pas échappé, et on est aujourd'hui arrêté à 4% au niveau des taux directeurs de la BCE, donc ça veut dire quoi ? Ça veut dire que ça se répercute aussi bien sur les ménages mais aussi sur les collectivités quand il s'agit d'aller emprunter. Alors nous on a moins la problématique de trouver le moyen d'emprunter, par contre c'est à des coûts plus élevés qu'il y a encore quelques mois ou quelques années, donc l'argent est plus cher, pour être clair.

Alors maintenant si on se rapproche un peu de la situation nationale et sur la loi de Finances 2024 qui structure un peu les relations en particulier de l'État avec les collectivités locales, pour ce qui est de la DGF, les dotations globales de fonctionnement, elles suivent un peu la même logique qu'en 2023, c'est-à-dire qu'on est sur une légère augmentation. Alors on est toujours soumis à un mécanisme de péréquation, ce qui fait que pour ce qui est de la commune de Lacanau, on va être à peu près sur une stabilité avec des flux un peu contraires, et il n'y a pas eu, en tout cas toujours pas, d'accord sur l'idée que portait en particulier l'Association des Maires de France de voir cette DGF indexée sur l'inflation, mais ça a été refusé. Donc effectivement sur ce graphique vous voyez, et on connaît l'historique dont on a souvent beaucoup parlé évidemment, de la baisse sur le mandat précédent.

Autre élément par contre où là il y a des moyens au niveau de l'État qui ont été mis, c'est dans l'enveloppe des dotations d'aide à l'investissement local. Là de nombreux fonds ont vu le jour ces dernières années avec de nombreux dispositifs et ils ont tous vu leur dotation fortement augmentée, et ils ont un point commun c'est qu'ils sont tous axés et tous tendent vers justement le développement durable, vers la transition et l'adaptation aux évolutions climatiques et environnementales, ce qui fait qu'il y a beaucoup de dispositifs en matière de rénovation des bâtiments et logements, en matière de décarbonisation des mobilités, en matière de préservation des ressources, de transition énergétique, de compétitivité avec le fameux Fonds vert qui est encore abondé cette année de presque 1 milliard supplémentaire.

Et tout ça, ce sont évidemment des dispositifs intéressants et ce sont d'ailleurs des dispositifs sur lesquels on se positionne maintenant depuis plusieurs mois, et on aura l'occasion d'en reparler évidemment sur nos investissements. Il y a le matelas aussi des dotations plus traditionnelles qu'on connaît, DETR, DSIL. A noter aussi que les dispositifs d'aide qui ont été bien précieux aux communes en matière de dépenses d'énergie pour essayer d'amortir un peu la flambée des prix dans ce domaine sont maintenus, alors avec des éléments qui sont un peu érodés. Ils sont moins protecteurs que l'année dernière, après évidemment le besoin est peut-être moins évident, et je vous le rappelle, le bouclier tarifaire, je ne détaillerai pas le pourquoi, mais il ne nous concernait pas. Par contre nous bénéficions de l'amortisseur de l'électricité, c'est-à-dire qu'à partir d'un certain prix nous avons une partie qui était prise en charge par l'État et ce dispositif est maintenu, mais de façon moins protectrice, mais c'est toujours bon à prendre.

Autre élément qui est toujours important quand on construit notre budget, c'est l'évolution des valeurs locatives cadastrales, en fait les fameuses bases de fiscalité locale. Vous le savez elles impactent l'inflation sur un calcul assez simple, puisque c'est de novembre à novembre, et là en l'occurrence on nous impacte le taux d'inflation entre novembre 2022 et novembre 2023, en l'occurrence ce sera 3,9%. Alors on n'est pas sur le chiffre qui était très important l'année dernière, c'était 7,1% je vous le rappelle, mais on reste quand même sur un chiffre significatif qui évidemment impliquera des recettes fiscales plus importantes pour la commune sur cette évolution des bases.

Autre élément qu'on peut noter de cette loi Finances, c'est qu'elle met un accent encore plus fort que d'habitude sur la protection de l'environnement. Il y a un certain nombre de choses qui sont très détaillées, pour ceux qui vont creuser je vous laisse lire le rapport c'est assez poussé. Et sur le graphique qu'on vous met à l'écran en ce moment, on part du principe évidemment que l'enjeu climatique, l'enjeu environnemental est un enjeu qui doit être relevé par tout le monde, c'est à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice en fonction de son champ d'action et de ses capacités.

Donc les collectivités territoriales ne sont pas exclues de ce challenge, et aujourd'hui ce que les études montrent c'est que pour pouvoir s'adapter, pour pouvoir assurer cette transition dans tous les domaines que Monsieur le Maire a évoqués à travers notre rapport de développement durable, il y a besoin d'investir dans des investissements structurants dans beaucoup de grands domaines, que ce soit la mobilité, que ce soit l'énergie et d'autres encore.

Aujourd'hui on considère que pour pouvoir être à la hauteur des enjeux et en particulier des engagements de la France dans les différents traités internationaux, il faudrait que les collectivités locales investissent 12 milliards d'euros sur la période 2021-2030, et à aujourd'hui sur la période précédente, on était à 6 milliards d'euros. Vous voyez un peu l'ampleur de l'enjeu ? Il faut quasiment qu'on fasse fois 2 dans ce domaine collectivement, pour toutes les collectivités locales. Donc c'est clairement un objectif qui est fixé, à la fois par l'État mais évidemment on peut je pense tous y adhérer. Et donc ça se traduit par un certain nombre de choses. Outre les multiples fonds à disposition pour les projets, on va voir aussi qu'il y a des nouveaux indicateurs qui sont positionnés et qui vont devenir obligatoires, en particulier le Budget vert dont je vais vous reparler dans 2 minutes.

Maintenant si on rentre vraiment sur le sujet de Lacanau et sur nos orientations budgétaires 2024, déjà vous dire que cette année s'inscrit totalement dans les objectifs qu'on s'était fixés en début de mandat sur ce qu'on vous avait présenté dans ce début de mandat. Je vous le rappelle il y avait 2 piliers au mandat qui sont appelés les fourches caudines par lesquelles passent toutes nos politiques publiques.

La première c'est le développement durable. Je ne vais pas beaucoup revenir dessus puisque Monsieur le Maire l'a fortement détaillé. Effectivement il y a ce rapport du développement durable annuel qui n'est pas obligatoire mais auquel on s'astreint parce qu'on considère que c'est un gage de vertu, il y a notre Agenda 21 qui structure nos politiques publiques, et puis cette année c'est donc la grande nouveauté qu'on détaillera beaucoup plus au moment du budget, nous allons être un peu à l'avant-garde puisque nous allons mettre en place un Budget vert à Lacanau dont on vous reparlera amplement.

Deuxième pilier tout aussi important, la démocratie participative. Souvenez-vous l'année dernière nous avons adopté la Charte de la démocratie participative qui faisait un peu le point sur l'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place depuis maintenant plusieurs années. En termes de nouveautés pour 2024, on peut noter que notre application citoyenne Tellmycity dont le succès de ne se dément pas va monter en gamme encore puisque de nouvelles fonctionnalités sont maintenant accessibles qui permettent d'augmenter encore l'interaction entre les citoyens et la municipalité. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore constaté, je vous invite à aller le vérifier dans les jours à venir.

Et après vous le savez, il y a les objectifs purement financiers auxquels nous nous astreignons chaque année, je vous les rappelle. L'objectif c'est d'avoir une épargne brute qui soit autour de 2,5 millions d'euros, c'est que le taux d'épargne soit supérieur à 15%, c'est-à-dire que sur l'ensemble de nos recettes de fonctionnement, 15% doivent être réservés à l'épargne, ensuite c'est une capacité de désendettement inférieure à 8 ans qui est une ambition forte puisque là encore comme je l'ai souvent évoqué, les seuils dits d'alerte ou de danger sont plutôt autour de 10-12 ans pour les communes, et tout ça évidemment doit être guidé par l'idée de maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en maintenant un très haut niveau de service public et en optimisant évidemment nos recettes.

Et ça permet quoi ? Ça permet principalement d'avoir une très grosse capacité d'investissement, et on va le voir, c'est vraiment le fil conducteur de ce mandat. Depuis 2021, on est déjà à 22,3 millions d'euros d'investis dans les infrastructures, dans le cadre de vie et dans les équipements nécessaires à la mise en œuvre de nos services publics également, et la trajectoire jusqu'à la fin du mandat de nous amener à aller vers encore 28 à 30 millions d'euros supplémentaires d'investissement, ce qui est tout à fait considérable. C'est quasi certain, on sera sur le mandat record en termes d'investissement à Lacanau. Le précédent l'était déjà, eh bien là on va largement le dépasser.

Pour ce qui est du défi budgétaire 2024, quel est-il ? Principalement des choses qu'on a déjà connues l'année dernière, c'est-à-dire amortir et être capable d'encaisser les tensions inflationnistes, certes moins

fortes que l'année dernière mais néanmoins toujours réelles, et un certain nombre de facteurs exogènes qui touchent nos dépenses de fonctionnement.

Également, toutes les mesures et on va en reparler, pour les dépenses de personnel qui ont accompagné en particulier le soutien au pouvoir d'achat des agents municipaux, dont partie des décisions ont été des décisions d'État obligatoires, donc évidemment ce sont des coûts auxquels il a fallu faire face. Et puis les taux d'intérêt d'emprunt, on en reparlera puisque c'était évidemment une des conséquences de l'augmentation des taux.

Et en même temps on a une érosion de certaines recettes et en particulier les droits de mutation, qui pour ceux qui suivent un peu l'actualité touchent toutes les communes et en particulier le Département de la Gironde, qui après avoir eu des années extraordinaires, il y a eu un moment où il fallait que ça redescende, et là ils redescendent très vite sur fond de crise de l'immobilier et de la construction, et on est effectivement sur cette tendance qui touche des sommes non-négligeables.

Alors évidemment, la conjonction de ces 2 tendances va forcément un peu éroder notre épargne brute, mais l'objectif c'est de tenir et de ne pas descendre en-dessous de 2,5 millions d'euros, et vous allez le voir qu'on devrait pouvoir le réaliser sur ce futur budget 2024.

Alors petit aparté sur le Budget vert puisque c'est un peu la grande nouveauté de l'année. D'abord le Budget vert qu'est-ce que c'est ? L'idée du Budget vert c'est d'analyser l'ensemble de nos dépenses et de déterminer finalement leur impact sur l'environnement à travers une colorisation. C'est assez visuel, et on va déterminer en fait ce que chaque dépense de la commune va générer en termes de gaz à effet de serre, parce que c'est l'angle qui a été pris.

Alors en quoi est-ce que Lacanau est un peu à l'avant-garde par rapport à des obligations légales qui risquent d'arriver dans les mois à venir ? La loi de finances évoque, et on n'a pas encore la date d'application, mais la loi de finances évoque le fait qu'à l'horizon du Compte administratif 2024, c'est-à-dire qu'il y a un document qui sera voté par les Conseils municipaux au printemps 2025, il soit nécessaire d'avoir un Budget vert sur les dépenses d'investissement des communes.

Donc nous avons souhaité déjà être en avance sur cette phase puisque ce Budget vert on le met en place dès les budgets primitifs, donc dès le mois prochain, et on ne s'arrêtera pas juste à nos dépenses d'investissement, on va balayer en Budget vert aussi les dépenses de fonctionnement, ce qui permettra d'avoir une vision globale de nos dépenses.

L'objectif il est double. D'abord connaître notre impact sur ces gaz à effet de serre et sur l'environnement, parce qu'on peut avoir une intuition ou imaginer certaines choses, mais là au moins on sera confronté à un outil qui est rigoureux dans son calcul, donc on aura déjà cette information. On va être capable au fil des années de pouvoir passer au crible l'ensemble des dépenses, parce qu'on verra que certaines dépenses sont parfois compliquées à classer. Et puis évidemment la finalité c'est qu'au fil des années on soit de plus en plus vertueux.

Deuxième objectif et nous on l'a mis en place, on l'a testé dès l'élaboration de ce budget 2024, c'est évidemment que ça soit un nouveau critère qui rentre en ligne de compte quand on fait nos arbitrages budgétaires. Quand on prépare un budget, la majorité évidemment a un certain nombre de projets qui sont montés par les services et par les élus en charge des différents domaines de la collectivité, et jusqu'ici on avait des critères qui pouvaient être divers, de priorité et de priorisation, qui faisaient que certains projets étaient positionnés sur ce budget et d'autres l'année suivante ou amendés et ainsi de suite.

Là on intègre ce critère vert en plus, c'est-à-dire que la couleur de l'investissement est rentrée en ligne de compte quand il a fallu faire des choix. Et ça c'est évidemment aussi la finalité qui permet à terme quand on respecte bien ce critère d'améliorer évidemment au fil des années notre Budget vert. Je ne vous en dis pas plus, vous le verrez ça et c'est très visuel comme rendu. Donc pour ça je vous donne rendez-vous pour le budget le mois prochain pour pleinement le découvrir.

Si on revient maintenant sur notre fonctionnement plus classique et nos dépenses de fonctionnement. Alors on se met bien dans une logique de comparaison avec les méthodes de calcul des comptes administratifs,

de façon à ce que la comparaison puisse être pertinente. En ce qui concerne les charges à caractère général, elles sont marquées par 2 phénomènes principalement sur le budget principal, à savoir l'effet de l'inflation, certes un peu moins fort comme on l'a vu que l'année dernière, mais qui va continuer à pousser nos dépenses à caractère général à la hausse.

Et puis on a un élément qu'il faut intégrer quand vous voyez le graphique, c'est qu'on a un à-coup en 2023 qui est en fait lié à l'évolution du mode de gestion de la Crèche à la ville, puisque vous le savez on est passé en DSP, ce qui va impliquer vous allez le voir des flux inverses, à la fois au niveau des charges de personnel et en même temps au niveau des charges à caractère général, puisque maintenant la DSP évidemment a un coût, donc ça se paye en charges à caractère général. Mais dans le même temps évidemment, ça fait baisser nos dépenses de personnel et donc vous verrez pourquoi on a une inversion de tendance sur la dépense de personnel.

Les dépenses de personnel justement parlons-en. Alors quels sont les éléments ? Tout d'abord elles vont progresser par les éléments exogènes que j'ai évoqués tout à l'heure, c'est-à-dire l'évolution du point d'indice des fonctionnaires ainsi que toutes les autres batteries de mesures qui ont été prises pour le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires. A cet effet s'ajoute également des phénomènes plus classiques, le glissement vieillesse technicité, le fameux GVT. Autre élément, nous avons aussi une hypothèse d'augmentation annuelle autour de 0,5% des effectifs qu'on considère normale au vu de l'évolution de la population de la commune.

Et nous avons aussi une 3^{ème} raison, et là par contre c'est un acte volontaire et politique de notre part puisque nous avons également souhaité, toujours dans l'idée d'accompagner nos agents face à la pression du pouvoir d'achat attaqué par l'inflation, nous avons souhaité participer au dispositif qui était laissé au bon-vouloir des collectivités par l'État d'une prime sur le pouvoir d'achat qui fera l'objet d'une délibération un peu plus tard que présentera Madame FRITSCH et qui représente un effort pour la collectivité de 60 000€.

Enfin dernier impact qu'il faut noter et que vous trouvez sur le graphique, vous voyez bien une baisse en 2023 par rapport à 2022, c'est l'effet de la crèche principalement qui explique cela parce que sinon évidemment on est chaque année dans des augmentations, ne serait-ce que sous l'effet de la GVT de ce type de dépenses.

Troisième nature de dépenses sur laquelle il était intéressant de mettre un coup de projecteur ce soir, ce sont les fameux frais financiers qui évoluent et vous voyez que ça évolue assez fortement à partir de 2024 sous l'effet de 2 phénomènes, D'abord parce qu'on a recouru beaucoup plus fortement à l'emprunt en 2023, pour ceux qui se souviennent du budget, on en reparlera en comptes administratifs, et également parce que les taux d'intérêt ont augmenté. Ces deux phénomènes se conjuguant, ça génère ce type d'augmentation. Après il faut savoir les relativiser aussi, ils représenteront au final ces frais financiers 4,2% de nos dépenses totales de fonctionnement, donc on reste évidemment sur quelque chose qui est tout à fait supportable, mais voilà, il faut en avoir conscience.

Évidemment, encore une fois souvenez-vous sur ce qui est de la mobilisation de l'emprunt, on a eu 2 phases, au début du mandat on était dans une logique de désendettement pour gagner de la marge de manœuvre justement, pendant des périodes plus d'études liées aux grands projets, et ensuite il s'agissait de pouvoir libérer les capacités d'emprunt pour financer la réalisation de ces fameux grands projets. Donc rien de très étonnant, mais évidemment on aurait préféré qu'on n'ait pas cette hausse sur les taux, mais ça on n'y peut pas grand-chose.

Sur nos recettes de fonctionnement, dans le même temps elles vont augmenter de 560 000€ en 2024. C'était parti pour mieux et puis ce sont surtout les droits de mutation qui sont une mauvaise nouvelle de la série, puisque les hypothèses qui ont été retenues pour ce chiffre sont les suivantes.

Donc une VGF que j'ai évoquée qui est à peu près fixe, une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 3,9%, l'augmentation des bases physiques de 0,5% comme je vous l'ai dit, l'évolution des tarifs des services publics qui évoluent sur une moyenne à peu près de 1,5% par an, ce qui est je le fais remarquer,

largement en dessous de l'inflation et ça c'est une volonté que nous avons également de prendre pour nous une partie de cette inflation, de ne pas la répercuter sur les usagers.

Ensuite l'évolution des taux d'occupation du domaine public par les activités commerciales. On en avait beaucoup parlé dans le plan de sobriété de l'année dernière vous vous en souvenez, et donc cette année ils suivront pour le coup le rythme de l'inflation à hauteur de 4% supplémentaires. Le maintien des reversements des budgets annexes qui avaient été abondés l'année dernière dans le cadre du plan de sobriété et qui sont donc maintenus, sur un total de 770 000€. Le maintien du taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui je vous le rappelle on l'a voté à 25%. Alors 2024 va être la première année où on va la percevoir parce que vous savez qu'il y a eu un retard dans les décrets d'application qui ne nous a permis de la percevoir dès 2023.

Et enfin malgré une baisse de 250 000€ de nos droits de mutation, et malgré tout ça, on va réussir encore cette année pour la 8^{ème} année consécutive à ne pas augmenter les taux de fiscalité des résidences principales, c'est-à-dire la taxe foncière principalement, puisque vous savez qu'il n'y a plus de taxe d'habitation sauf sur les résidences secondaires. Donc pour la 8^{ème} année consécutive, les canaulais n'auront pas d'augmentation des taux, ce qui par les temps qui courent et au vu des pressions diverses c'était quand même un tour de force et qui malheureusement n'est pas le cas de toutes les communes de France, loin de là. Donc ça vous donne ensuite le graphique que vous avez à l'écran de l'augmentation de ces recettes réelles de fonctionnement.

Alors en termes de ratio comment ça se traduit ? Évidemment vous avez comme je vous l'ai évoqué une baisse de notre épargne brute, on ne peut pas la tenir avec ce genre de pression, mais comme on avait réussi à avoir une marge de manœuvre un petit peu plus forte les années précédentes, vous voyez que malgré ça on reste au-dessus de nos 2,5 millions d'euros qui sont notre objectif en termes de soldes de notre section de fonctionnement qui sont ensuite injectés en investissement, souvenez-vous de la jauge et on en reparlera au budget.

Et surtout on évite le fameux effet ciseaux puisque vous voyez les 2 courbes avec la courbe des recettes en vert et la courbe des dépenses en rouge, et si elles se rapprochent un peu elles ne sont pas sur des trajectoires allant vers le croisement qui est le fameux effet ciseau et qui est assez catastrophique pour les finances publiques quand on est sur ce genre de de trajectoires. Donc on évite ça.

Et la première des conséquences c'est qu'on peut maintenir du coup un très fort programme d'investissement, et donc dans ce domaine le programme va se poursuivre en 2024. Alors vous le savez, depuis maintenant quelques années nous avons mis en place ce qu'on appelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement, les fameuses à AP/CP, qui permettent en fait de planifier au-delà d'un exercice des investissements qui sont par nature pluriannuels. Le gros avantage c'est que dès le ROB en fait on a une visibilité déjà assez précise d'un volume important des investissements de l'année, et aujourd'hui le plus gros volume d'investissement est couvert par nos autorisations de programme et crédits de paiement puisque nous en avons 6 qui sont les suivantes : la mobilité, c'est-à-dire la liaison douce, la stratégie locale de gestion de la bande côtière, le trait de côte, c'est-à-dire le PPA France Relance, l'agrandissement de l'Hôtel de ville, la reconstruction de voirie et le matériel roulant.

Tout ça est donc couvert par des AP/CP et comme le vous voyez, on est donc sur des crédits de paiement pour l'année 2024 à plus de 9 millions d'euros, 9 166 000€ et quelques, soit déjà plus que l'année dernière qui a déjà été présentée comme l'année des records. Donc on voit bien que rien que sur les AP/CP, on va avoir encore en 2024 une très grosse année d'investissement et ça c'est quelque chose dont on peut évidemment se réjouir, surtout que ces investissements ne sont pas non plus la totalité des investissements.

Il y en aura d'autres, ceux qui ne sont pas dans le cadre des AP/CP, et on y reviendra plus en détail au budget, mais vous en aurez dans tous les grands domaines du champ d'intervention d'une commune : entretien du domaine public, reconstruction de voirie, rénovation et enfouissement des réseaux d'éclairage public, l'entretien du patrimoine communal, et Monsieur le Maire évoquait certains éléments tout à l'heure avec des gros travaux en perspective sur les bâtiments scolaires, sportifs, culturels et administratifs, et les dépenses d'équipement plus classiques mais nécessaires au fonctionnement de nos services municipaux. Et

tout ça doit donc nous permettre, comme je vous l'évoquais tout à l'heure, d'ici la fin du mandat de pouvoir investir entre 27 et 30 millions d'euros pour l'ensemble de ces projets.

A noter que pour le financement de ce plan d'investissement, outre l'autofinancement qui est généré par notre épargne brute, finalement on n'a pas tant que ça mobilisé l'emprunt puisqu'il sera financé à 72% par nos ressources propres, donc vous voyez que l'emprunt reste quand même minoritaire dans ce financement, et ça aussi c'est un élément important. Ça évite évidemment de prendre des risques, en matière d'endettement.

Justement l'état de la dette, quelques éléments. D'abord nous finissons l'année 2023 avec une capacité de désendettement de 4,6 ans, donc on est très bien, on a encore de la marge de manœuvre par rapport à notre objectif de 8 ans. C'est normal, on est dans le rythme prévu sur ce mandat, donc jusque-là tout va bien. On a une dette municipale qui est largement constituée de taux fixes, là-dessus ce n'est pas très nouveau. Et vous avez le profil d'amortissement à l'écran. Vous savez que ce sont des notions qui font partie des choses obligatoires dans un ROB, ça nous permet de voir en fait si on n'empruntait pas du tout à quelle vitesse on aurait une extinction de nos emprunts, et on est sur une trajectoire assez classique en la matière. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces éléments.

Si on se projette un peu sur la fin de mandat, on devrait finalement finir sur un stock de dette entre 15 et 17 millions d'euros et une capacité de désendettement qui devrait être autour de 7 ans, donc on devrait encore avoir une petite marge de manœuvre par rapport à l'objectif qu'on s'était donné en début de mandat, c'est-à-dire les 8 ans. Donc jusqu'ici en matière de soutenabilité de la dette les choses sont plutôt bien maîtrisées. Voilà ce qu'on peut dire sur le budget principal.

Quelques mots sur les budgets annexes et en particulier le budget Assainissement. Alors Monsieur le Maire est beaucoup rentré dans le détail tout à l'heure donc je ne reviendrai pas dessus, mais effectivement les phénomènes que l'on vit depuis ces dernières semaines en matière de précipitations nous obligent forcément à changer un peu notre approche des choses et notre paradigme, et ça oblige aussi à repenser certains investissements, en les accélérant parfois, en les dimensionnant plus grands parfois, en faisant des choses plus innovantes.

Donc il y a un gros enjeu dans les mois à venir sur les investissements en matière d'assainissement pour répondre à ces défis nouveaux qui sont liés évidemment aux évolutions climatiques. Et comme Monsieur le Maire l'a évoqué, il y aura des éléments de précision que vous aurez au moment du budget qui sont encore en cours d'affinage, mais à ce stade déjà vous pouvez le voir dans le rapport que les investissements positionnés sont déjà très importants pour les 3 années à venir puisqu'on serait sur plus d'1,3 million en 2024, plus d'1 million en 2025, plus d'1 million en 2026.

Mais tous ces éléments-là évidemment ne pourront pas forcément se financer à ressources constantes, et les budgets annexes Eau et Assainissement vous le savez ont un mode de fonctionnement assez spécifique qui empêche trop de liens avec le budget principal, donc ça passera probablement par de l'emprunt. Et il se trouve que c'est un budget qui a une situation d'emprunt qui est assez favorable et donc qui permettra un potentiel d'emprunt pour financer une partie de ces investissements, mais on peut penser aussi et on est en train d'en calculer les contours, que ça passera par une évolution du tarif de facturation à l'usager, mais on essaiera de rester en tout cas dans une zone conforme à l'inflation générale qu'on a pu connaître ces dernières années.

Le budget de l'Eau a lui aussi un programme d'investissement assez ambitieux. Alors on a un peu moins d'ampleur, mais malgré tout on est à 700 000€ en 2024, 670 000€ en 2025, 660 000€ en 2026, et là encore les capacités d'emprunt sont réelles, et donc devraient suffire à faire face à ces dépenses d'investissement.

Pour les autres budgets annexes, pour le Golf pas d'évolutions notoires. Sur le budget Camping on a pas mal d'investissements en perspective, autour de 2 millions d'euros qui sont prévus autour de l'extension de notre camping, avec le but surtout d'accroître l'offre d'hébergement à la fois des saisonniers mais également d'augmenter le nombre d'emplacements pour compléter qualitativement l'offre du camping. Ce développement va évidemment nécessiter de contracter des emprunts, mais ce sera sans doute de façon

assez limitée parce qu'on a constitué ces dernières années un fonds de roulement assez important, donc ça devrait permettre de financer ça sans trop recourir à l'emprunt.

Enfin sur le budget Parking pas d'évolution majeure en 2024, on va rester sur les mêmes tarifs et les mêmes périmètres que l'année 2023. Et pour ce qui est des budgets Transport, Forêt ou la Cousteyre 3, là aussi pas d'évolution majeure par rapport aux années passées. Et voilà, j'en ai terminé, merci pour votre écoute.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DEBEVER pour cette brillante présentation pour une fois de plus vérifier que nos finances sont particulièrement suivies, encadrées, vérifiées, contrôlées, et nous avons une situation agréable mais il ne faut pas dérapier, et c'est surtout ça qui est important.

Juste revenir si vous me le permettez pour compléter Adrien, on va parler des investissements et des sommes que pourrait libérer l'État. J'étais assez critique de la gestion de la crise COVID, pas de la gestion en elle-même parce que l'État était très présent et je pense qu'on a été le pays le plus accompagné au monde, mais j'étais surtout critique sur tout l'argent qu'on a pu dépenser sans contrôle.

Et on le voit aujourd'hui, il y a beaucoup d'actions en cours pour essayer d'aller récupérer des sommes mais bon, on a beaucoup donné et on a très peu contrôlé, et aujourd'hui les élus locaux, et je siége à l'AMF avec une visio encore cette semaine, et finalement on tape sur l'État en permanence, mais il faut prendre nos responsabilités. On a un vice-président très politique et qui passe son temps justement à dénigrer toute l'action du gouvernement, je ne sais pas si c'est tout à fait notre rôle, mais je vous donne un exemple de ce qui se passe aujourd'hui.

Bruno LE MAIRE a annoncé la 2^{ème} enveloppe pour faire des économies, donc ils ont enlevé des sous du Fonds vert, à peu près 500 millions, donc ce vice-président a dit « vous voyez, les collectivités sont impactées, c'est le 2^{ème} rabot de l'État, ce sont moins 500 millions ». Mais ce qu'il oublie de dire, c'est que ce sont moins 500 millions de 1,3 milliard supplémentaire qui était prévu. C'est ça le truc qui n'est pas honnête, on ne peut pas travailler en France et se faire confiance avec des choses comme ça à un haut niveau de responsabilité qui est la sienne.

C'est-à-dire qu'il y a une enveloppe de 1,3 milliard d'euros de plus sur 2,8 milliards qui sont consacrés au fonds vert, Bercy dit qu'on ne peut pas l'année prochaine, on n'a pas les moyens, il faut quand même qu'on garde le contrôle donc on sort 500 millions et on dit « vous voyez, ils ont raboté les collectivités ». Non, ce sont 500 millions de moins que 1,3 milliard qui était prévu. Donc on est à 2 milliards, et on est très bien placé ici aujourd'hui pour bénéficier de toutes ces subventions, qu'elles soient du Fonds vert, du PPA.

Et pourquoi ? Parce qu'on a tous les documents qualificateurs, qu'on coche toutes les cases et l'État nous accompagne. Mais on est très contrôlé sur la dépense de cet argent avec les copils qui se passent dans cette salle et les contrôles sur le terrain, et moi je préfère un État qui vienne contrôler comment est dépensé l'argent qu'il a attribué qu'un État qui ferme les yeux. Et ce sont aussi les limites un peu de la décentralisation, il faut quand même un État qui contrôle ses dépenses et nous on les a au quotidien, que ça soit sur les stratégies, sur le PPA, sur tous les travaux que nous avons faits. Ils viennent contrôler que l'argent a été dépensé, que les factures ont été payées et c'est plutôt du bon sens et c'est plutôt une bonne gestion de l'État.

Maintenant c'est vrai qu'il faut établir une limite. Quand j'observe hier, et bon tant mieux pour eux, mais je ne sais pas si c'est une bonne idée pour la République, l'autonomie qui va être accordée à nos amis Corses, j'ai les bras qui m'en tombent, en plus sur la norme, c'est-à-dire sur les règles. C'est-à-dire qu'on va envoyer de l'argent, ils vont non seulement le dépenser sans avoir à rendre de compte, mais en plus les normes de la République et tous les textes d'État, finalement on fait notre propre réglementation sur la norme et ça peut être dangereux. Donc pourquoi pas nous aussi demander l'autonomie finalement ? Qu'est-ce qu'on a de différent ? On va faire la principauté de Lacanau.

C'est quand même dangereux qu'une République unie et solidaire puisse dire « arrêtez de tout faire péter, on va vous faire une norme pour vous et une autonomie ». Quand on regarde le texte de l'autonomie a qu'on va donner aux Corses, ce qui est un peu en préparation, finalement c'est l'indépendance sans le dire. Sauf qu'on continue à payer, et c'est ça le problème. Il y a des normes et on n'a pas le droit de toucher aux

normes. On peut avoir des spécificités et c'est ce qu'on réclame souvent, qu'on ait une souplesse locale car chaque territoire est différent et on le voit au Comité national du trait de côte aujourd'hui, où le littoral français c'est du sableux, c'est de la falaise, ce sont d'autres problématiques et donc chaque stratégie doit être différente pour s'adapter.

Qu'on nous donne de la souplesse, bien sûr, mais quand je vois ça je me dis que ce n'est pas un bon signe pour nous qui transpirons tous les jours, qui mettons des années à monter des dossiers. Je vous cite Madame LEBLANC, vous m'avez demandé la présentation, on ne bataille pas. On l'a déjà fait le mandat précédent et vous n'étiez pas autour de cette table, mais vous voyez que 5 ans après on revient, on n'a pas arrêté le combat depuis 5 ans pour essayer de faire cette zone. Et c'est plutôt là où on doit être accompagnés pour avoir la ville de tous les services et qu'on ait une vision en local.

Quand on a un avis par exemple sur tous les dossiers du CNPS, le comité national pour les paysages et les sites, depuis Paris avec la jumelle ils ne sont pas venus sur le terrain, quand on a reculé les travaux de l'ouvrage avec un avis défavorable je me suis dit ce n'est pas possible, on ne peut pas continuer à vivre. Mais la décentralisation ça ne veut pas dire aussi « faites ce que vous voulez », on a besoin du contrôle de l'État, et on a besoin d'eux.

Aujourd'hui ce que l'on conteste et ce qui est embêtant, ce sont surtout les services déconcentrés qui avant nous facilitaient et nous accompagnaient sur nos programmes et aujourd'hui ils sont plutôt là pour nous empêcher. Mais l'État a besoin de contrôler ses dépenses et je ne vois pas pourquoi les élus s'en offusqueraient, c'est de l'argent public.

Quand on présente les budgets qu'on vote d'ailleurs à l'équilibre, si l'État faisait la même chose peut-être qu'on n'en serait pas là aujourd'hui. Ils ne s'imposent pas les mêmes règles, bon c'est un peu normal il peut y avoir un coup dur, mais on doit en rendre compte. Et puis le budget de la ville est épluché par le contrôle de légalité, on ne fait pas ce qu'on veut quand on veut, on a l'impression que le Maire fait ce qu'il veut en finances, ce qu'il veut en urbanisme, mais non ce n'est pas tout à fait ça, ça ne fonctionne pas comme ça. Ce serait toujours très simple. Mais je ne veux pas non plus qu'on tape sur l'État en permanence. Mais c'est le grand sport aujourd'hui, et finalement je pense que quand on a voyagé un peu dans le monde, on peut s'apercevoir que finalement en France ça ne fonctionne pas trop mal.

Mais on est dans un pessimisme ambiant où certains peuvent passer leur journée devant les chaînes d'information ou les réseaux numériques, mais la vie on en a qu'une et il ne faut pas la rater, donc il faut se lever le matin en se disant « allez on va au charbon ». Je ne vais pas vous dire que tous les matins je me lève en chantant, que je saute du lit en courant et que je vais travailler. Il y a des matins où on se lève moins bien que d'autres, mais au moins on a une vision, un objectif, une joie de vivre, une famille, mais là j'ai l'impression qu'on a un pays de pleureuses.

On pleure en permanence, on critique en permanence, et on a oublié de dire dans une période un peu compliquée « on se retrousse les manches et on y va, on y va ensemble et on va essayer de faire quelque chose ». Ça n'arrive pas dans notre pays, ça arrive dans d'autres pays, démocratiques bien sûr, je ne parle pas des pays où on se retrousse les manches pour aller faire autre chose, mais dans les pays démocratiques je crois qu'on a les moyens aujourd'hui que finalement ce qui se passe dans nos communes pourrait être fait à une autre échelle.

Alors c'est vrai qu'on a de la chance par rapport aux autres, on n'habite pas dans des endroits beaucoup plus difficiles et je comprends les problématiques, mais a-t-on le droit aujourd'hui de taper sur l'État en permanence ? Je ne trouve pas que contrôler nos dépenses ou contrôler les affectations des crédits qui sont accordés soit une chose anormale.

Donc bon, il risque à y avoir des réunions parisiennes très houleuses dans les temps qui viennent où je m'exprimerai encore en passant peut-être par le vilain petit canard. Et je ne suis pas le porte-parole de Bruno LE MAIRE ni du Président de la République, mais quand même parfois il faut faire preuve de bon sens, même si tout n'est pas parfait, mais là j'ai l'impression que chaque fois qu'on annonce quelque chose c'est la critique.

Alors c'est vrai qu'il y a quand même des maladresses et que je ne sais pas si on n'est pas meilleur en communication à Lacanau qu'à l'Élysée ou ailleurs. Il y a des choses qui n'ont peut-être pas à être annoncées par le Président, mais quand je vois le débat sur la fin de vie, je me dis que ce n'est pas comme ça que ça fonctionne.

Enfin bon, il y a un travail qui doit être fait mais qu'on amène à l'unanimité un texte qui plaise à tout le monde ou à une majorité de gens. A 80% on est à peu près tous d'accord sur ce sujet-là, ce n'est pas au Président de la République d'annoncer des mesures, il n'est pas médecin. Donc qu'il y ait un Comité de pilotage qui réunisse tout le monde et qui émane des travaux des assemblées qui ne sont pas souvent sollicitées. Au moins qu'il y ait un débat démocratique entre nos 2 assemblées, qu'on puisse avoir un texte qui soit partagé par tout le monde. Donc il y a des maladresses qui irritent parfois, mais tout n'est pas nul, il faut arrêter de dire ça.

Je ne sais pas pourquoi je me suis emballé ce soir, peut-être parce qu'il y a un vote qui arrive et qui m'interpelle parce que c'est sûrement le vote le plus important que nous aurons à faire des 20 dernières années ou des 10 prochaines car il va engager une révision sur l'Europe et ses fondamentaux. Vous savez mon attaché et vous connaissez mes valeurs politiques, vous avez bien compris que j'étais un pro-européen, mais bien sûr que l'Europe a besoin de faire des progrès et j'ai encore vu des votes passer et je me dis « Oulala, ça va encore trembler ». Mais voilà, on a une Europe qui doit nous unir et quand on voit la situation géopolitique, tu l'as citée Adrien tout à l'heure, je pense que ce vote-là est sûrement le plus important des 20 dernières et des 10 prochaines.

Avez-vous des commentaires sur ce débat d'orientation budgétaire ?

MME LEBLANC : *Déjà je voulais revenir sur l'aspect du Budget vert. Donc je félicite la démarche, d'autant plus qu'en effet elle n'est absolument pas obligatoire pour une commune comme Lacanau. En revanche je m'interroge un petit peu sur comment vous allez réussir à faire un Budget vert aussi rapidement et surtout sur les charges de fonctionnement. Est-ce que vous avez déjà défini une méthodologie ? Vous parlez de le faire par rapport au gaz à effet de serre, donc du coup je serais curieuse de savoir s'il y a un modèle derrière, et éventuellement quelle sera un petit peu la méthodologie qui permet cette approche ? Et par coloration, j'imagine que du coup on est sur plusieurs nuances de couleur ? Donc j'aurais bien aimé avoir un petit peu d'éléments là-dessus.*

Concernant les dépenses de personnel, vous avez cité l'effort que vous allez faire bien évidemment pour les fonctionnaires, j'avoue que je félicite ce geste d'autant plus qu'au regard du détail, puisque je suis allée voir la délibération bien sûr, on prend en compte les niveaux de rémunération et sont plus récompensés les bas salaires, donc bravo pour cette démarche.

Pour les taux d'intérêt, on a vu un petit peu les grosses thématiques, mais j'aurais voulu savoir si je pouvais avoir des détails sur le niveau d'emprunt 2023 et les montants, durées et taux, par curiosité personnelle.

Monsieur le Maire : *Vous voulez qu'on vous donne l'adresse de notre banque ?*

MME LEBLANC : *Je devrais pouvoir avoir même la banque avec laquelle vous avez souscrit. N'y voyez rien de mal. Ensuite sur les recettes exceptionnelles non-reconduites pour le futur, j'ai été étonnée que ne soit pas citée la fiscalité. Est-ce que du coup Lacanau n'a pas touché j'ai envie de dire de fiscalité supplémentaire sur la taxe d'habitation des résidences secondaires ? Ça a été quand même un événement.*

Monsieur le Maire : *C'était le budget 2023*

MME LEBLANC : *En effet, donc c'est bon merci. Donc vous ne bénéficierez pas d'erreur à priori, peut-être pas comme ça s'est passé en 2023. Après sur les épargnes j'aurais bien aimé avoir une évolution sur les épargnes nettes. C'est trop tard pour ce ROB, mais c'est vrai que si on pouvait l'avoir à terme dans le prochain éventuellement, avoir un petit peu le distinguo pour voir l'impact du remboursement du capital sur l'épargne nette.*

Et pour finir sur les AP/CP puisqu'il y avait la notion de véhicules roulants et qu'on vient de faire un rapport sur le développement durable, je voulais voir un petit peu s'il y avait des véhicules électriques, et quid des

bornes électriques sur Lacanau, puisque pour faire la route tous les jours je vois énormément de voitures électriques passer, et je me demande comment ils font pour s'alimenter, à part avoir des bornes chez eux.

Sur les investissements, bien sûr les cessions, nous sommes autour d'1 million d'euros toujours, donc je repose la même question tous les ans, mais c'est vrai que je suis toujours curieuse de savoir ce qu'il y a derrière. Et alors en page 20 je pense qu'il y a une erreur parce qu'il est écrit avec un taux d'endettement de 99%, donc autant dire que là je vois une erreur matérielle. C'est tout pour mes questions, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame LEBLANC.

M. MAS : Par rapport à ça effectivement, vous spécifiez des piliers que vous annoncez concernant le développement durable et l'approche collaborative et participative, je rappellerai aussi que ces valeurs et cette idée étaient dans notre programme à une époque, donc vous le mettez en action, ça nous fait plaisir.

Maintenant, toujours pareil, alors là je vais juste enfoncer un clou qui est déjà bien tordu, c'est sur les cessions. Effectivement vous mentionnez sur les investissements l'emprunt et des cessions qui sont assez conséquents, je crois qu'on est sur des cessions à 5 millions d'euros, mais là je ne vais pas aller qu'il y a des cessions ou pas des sessions, mais si ces cessions ne se font pas pour financer l'investissement, on va peut-être avoir recours à l'emprunt. Et aujourd'hui on voit les taux. Et c'est vrai que ça veut dire qu'entre 8 millions, donc 28%, et je crois que vous étiez à 8 millions concernant l'emprunt et 5 millions de cessions, c'est ça pour financer ? Donc si par cas ces 5 millions ne se faisaient pas, ça veut dire qu'on irait encore à l'emprunt avec un coût assez important. Donc est-ce que vous avez un plan B concernant des cessions qui pourraient ne pas se faire ou encore se différer par rapport à des projets qui n'aboutissent pas du fait de réglementations diverses et variées ?

Après sur le reste je n'ai pas grand-chose à dire, vous êtes dans vos objectifs que vous conservez.

Monsieur le Maire : D'autres commentaires ? Je vous remercie.

M. DEBEVER : Merci pour ces questions. Sur le Budget vert, oui c'est une gageure d'être prêt pour le budget, je peux vous assurer qu'en interne tout le monde a beaucoup travaillé à ça, parce qu'évidemment ça concerne tous les services donc tout le monde a été mis à rude épreuve.

Alors on s'est fait aider, clairement. On est allé chercher des compétences, en l'occurrence un cabinet spécialisé girondin qui est très compétent, et c'est le fruit d'une rencontre dans le cadre d'une formation avec l'Association des Maires de Gironde qui nous a permis de rencontrer ce cabinet. Et c'est son axe de travail la mise en place des Budgets verts. Sur la méthodologie, c'est le I4CE qui est choisi, il y a plusieurs méthodologies, et j'en reparlerai au budget, je rentrerai plus dans les détails.

Pourquoi l'I4CE ? C'est parce que c'est probablement ce qui va être un peu la méthodologie de référence au niveau de l'État dans sa dimension obligatoire qui comme vous l'avez fait remarquer ne concernera pas pour toutes les collectivités et qui sera beaucoup plus limitée que ce à quoi on s'est astreint.

Donc c'est une méthodologie qui passe par cette colorisation des lignes budgétaires, effectivement il y a un dégradé puisqu'on a rouge, jaune, vert clair et vert foncé, et puis vous avez des zones grises qui sont en fait les zones pas encore identifiées et qui justement ont comme challenge d'année en année d'être de plus en plus qualifiables en fait sur ce domaine-là, parce qu'on le verra il y a des domaines qui sont très transversaux,

On peut prendre un exemple très concret avec les dépenses de personnel par exemple. Il y a des vraies réflexions à avoir, comment on colore ce type de dépenses ? Quelque part les investissements sont un peu plus faciles à colorer, mais un investissement quand on le dépiaute en fait il peut avoir différentes couleurs en lui-même. Quand vous faites une voirie, vous avez la piste cyclable à côté que vous faites aussi ça va être vert, et le véhicule va être rouge par exemple, donc il faut vraiment les clés de répartition.

C'est un vrai travail et on a réussi le challenge puisque le budget vert il est prêt, enfin on met le dernier coup de crayon en ce moment, mais il sera prêt pour le mois prochain. Donc effectivement vous faites bien

de souligner le fait que c'était un challenge important qui relevait là-dessus grâce à l'aide aussi de ce cabinet.

Sur les emprunts et les taux, alors oui mais vous êtes juste trop impatiente puisque vous aurez tous ces éléments en détails dans le budget bien sûr, vous savez que dans la grosse liasse qui accompagne le budget vous aurez même la totalité, auprès de qui on emprunte et combien on emprunte et à quel taux. Donc tout ça évidemment vous l'aurez au moment de la communication des dossiers pour le budget.

Et ces dernières années on a eu recours à une chose à laquelle les particuliers ne peuvent pas avoir accès, c'est la Banque des territoires qui a souvent eu des taux très préférentiels. Donc on n'était pas sur les fameux 4%, on était en dessous. Par contre la Banque des territoires a la particularité d'être attachée à des projets précis, c'est-à-dire qu'en fait ils se positionnent sur ce projet précis et ne vont pas en général au-delà de 50% du montant du projet. Donc on a eu un travail de sourcing pour optimiser les partenaires bancaires, de façon à avoir les taux les plus intéressants.

Sur la THRS, alors vous avez peut-être raté des épisodes. Donc effectivement c'est la loi de Finances 2023 qui nous a rentré dans le dispositif ainsi que de nombreuses communes littorales et touristiques. Ça c'était en décembre 2022 que ça a été voté dans la loi de Finances, ce qui nous avait amené du coup à prendre une première décision, vous vous en souvenez peut-être, avec un vote de taux sur cette partie-là.

Le problème c'est que pour qu'ensuite ça puisse être impacté dans les calculs fiscaux pour l'automne, il fallait les décrets d'application, parce que la loi de finances comme beaucoup de lois a besoin de ces décrets d'application, donc il fallait que les décrets d'application soient rendus par le gouvernement avant l'été, et en particulier il fallait marquer noir sur blanc que Lacanau rentrait bien dans les nouveaux critères. Et ce décret d'application a beaucoup traîné et il est sorti trop tard. Et effectivement toutes les nouvelles communes qui étaient éligibles à ce dispositif n'ont pas pu le percevoir en 2023, ce qui nous a obligé à annuler la délibération qu'on avait prise sur le taux et à en revoter une. Donc c'est la première année en 2024 où on aura cette rentrée d'argent. On peut juste regretter qu'entre-temps, le droit de mutation nous fasse perdre une partie de ce qu'on va gagner en plus avec cette THRS.

L'épargne nette. Alors ça c'est pareil, vous aurez des tableaux dans le budget, vous aurez les trajectoires depuis plusieurs années. Vous savez on le fait assez régulièrement et c'est vrai qu'en général je m'attache beaucoup à l'épargne brute, mais je m'assurerais aussi qu'il y ait la dimension épargne nette, même si c'est facilement calculable évidemment, avec le capital à rembourser qui va forcément un peu augmenter dans les années à venir puisqu'on a un stock de dette qui sera un peu plus important.

Pour les véhicules électriques, on avait déjà commencé ces dernières années. Alors tout le matériel roulant n'a pas forcément vocation à être transformé en véhicules électriques mais ça fait partie des choix qui sont faits, outre l'optimisation aussi des véhicules thermiques et on a effectivement un programme d'acquisition de véhicules électriques, plutôt des petits véhicules.

Sur les cessions alors ça c'est pareil, ce sont des éléments de détails que vous aurez un peu plus au budget. Par rapport à votre remarque Monsieur MAS sur les cessions, comme on le fait sur certains types de recettes et on l'a longtemps fait sur les droits de mutation aussi d'ailleurs, on prend une marge de sécurité, c'est-à-dire qu'en gros on a des cessions où on sait qu'il y a de grandes chances que ça se réalise, et puis il y a d'autres cessions pour lesquelles on sait qu'il y a des risques, soit de réalisations qui ne feraient pas ou surtout des réalisations qui vont finalement glisser dans le temps et qui risquent de ne pas se faire aussi vite que prévu.

Donc il y a une marge de sécurité qui est prise et jusqu'à maintenant on n'a jamais été trop pris à défaut sur ça. Donc voilà on est sur 18%, vous l'avez vu notre sur le camembert, on n'est pas non plus sur une part énorme, et vous avez vu aussi qu'on a une petite marge de manœuvre qu'on se garde sur l'emprunt puisqu'on devrait dans la configuration actuelle finir autour de 7 ans, et on pourrait pousser à 8 ans qui est l'objectif qu'on s'est fixé. Donc l'un dans l'autre normalement, le dernier recours étant effectivement à ce moment-là de faire glisser un investissement dans le temps, mais on devrait pouvoir éviter ce cas de figure, avec la précaution que je donne toujours, sauf s'il y a des événements nationaux et internationaux

qui viennent nous tomber dessus évidemment, et l'expérience nous a prouvé que rien n'est jamais sûr dans ce domaine.

Sur la page 20, il faut surtout retenir le 4,6 ans de capacité de désendettement, c'est évidemment l'élément-clé. Je crois que j'ai à peu près fait le tour.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DEBEVER, je vais compléter peut-être sur les bornes. C'est vrai que vous croisez beaucoup de véhicules électriques, alors souvent ils se chargent chez eux puisque c'est dans les 2 sens aujourd'hui qu'on a cette circulation, aujourd'hui on est équipé de 2 bornes qui ont besoin d'être modernisées, une autre de 2 entrées de 5 kilowatts va être positionnée au lac sur le parking et on a travaillé sur cet emplacement avec une entreprise qui pourrait dans l'année nous équiper, mais on reste toujours très prudent et je ne souhaite pas annoncer de date, mais c'est plutôt une bonne chose puisque le prix est bloqué et ils pourraient intervenir assez vite.

Il faut savoir qu'en ce moment et depuis 6 mois, c'est 1 véhicule sur 4 qui est électrique ou hybride, donc il faut avancer, donc on va regarder attentivement pour mettre le dispositif adapté et peut-être compléter par un autre service à côté pour rendre possible cette réalisation. Et c'est plutôt bien qu'on s'y mette. Pour le DD, on n'a pas attendu votre programme Monsieur MAS pour s'y mettre, on l'avait accroché dès 2014 et on a validé l'Agenda 21 en 2020 après 5 ans de travail acharné avec toute la population pour le mettre en place.

Donc je comprends bien que le développement durable me rappelle le beau souvenir de vous voir en vélo électrique dans Lacanau-ville et c'était plutôt un plaisir, donc je vous invite dès le mois de septembre à retraverser le Bourg avec nous pour inaugurer cette belle avenue, et aller voir les bornes électriques au lac où on pourra recharger nos vélos, parce que moi aussi j'ai un peu les jambes qui vieillissent et j'ai besoin d'assistance un peu.

Et puis préciser sur les cessions, alors il peut toujours y avoir un accident industriel, mais on a quand même gagné 2 fois au tribunal et aujourd'hui le syndic qui nous avait attaqué n'est pas allé en cassation, donc on avait une recette rappelez-vous qui était suspendue au programme de résidence hôtelière haut-de-gamme au-dessus du Casino, nous avons gagné toutes les procédures et vont être versés avant la fin juin 2,2 millions d'euros, donc une grande partie des 3 millions seront concrétisés par cette vente.

Et puis sur les 2 autres terrains, les compromis ont été signés donc là on est assez tranquille pour l'année 2024 et on pourra peut-être alimenter si les cessions suivantes bloquaient. Mais comme la DMTO ça m'a surpris, et je peux faire un commentaire puisqu'on l'a évoqué au Département, mais vous savez que nous on a toujours mis la DMTO au chiffre de 2019, on ne s'est pas emballé sur 2021-2022 et si les recettes étaient supérieures on les intégrait et on lançait des programmes. Donc certains ont dû s'emballer parce qu'aujourd'hui on fait les poches dans tous les sens. Nous allons avoir le plaisir pour ceux qui achètent et qui s'installent ou qui font un agrandissement d'avoir une taxe d'aménagement qui va doubler de la part des départements.

Donc ce sont 150 000€ qui vont être prélevés sur le pouvoir d'achat de ces gens-là pour partir dans les caisses du Département. On nous plume sur les plans-plages, le Département nous retire aussi une grande partie des aides. On nous a supprimé la DAEC, c'était 40 000€ de subvention qui avait financés un équipement cette année, et on nous explique que c'est la faute de l'État. Donc au bout d'un moment il va peut-être falloir dégraisser le mammoth et que le Département s'occupe de ses satellites et regarde ce que tout le monde fait, et puis commence à parler aussi de ses propres charges de fonctionnement parce qu'on ne parle finalement que des aides que l'on a plus.

Alors politiquement c'est un peu plus compliqué à expliquer parce que là ils sont au pied du mur, donc ils ne vont plus pouvoir saupoudrer toute la Gironde de leurs petites subventions, et donc là ça me met en colère. Alors en effet ils n'ont surement pas la qualité de nos ratios, mais on ne vit pas avec des recettes hypothétiques, ça n'est pas possible, nous on ne l'a jamais fait et on ne le fera jamais. Quand ça se passe bien, on les rajoute, mais on ne prend pas des hypothèses hautes comme ça a pu se faire en 2021-2022.

Et il faut savoir que le Département, quand nous on perçoit 1,2% de DMTO, c'est-à-dire que les droits de mutation, eux prennent 4.5%, c'est-à-dire que tous les ans on les a abondés de 5 millions d'euros de DMTO dans les caisses du Département. Alors c'est vrai que ça chute de 30% aujourd'hui mais nous si on avait fait pareil, il nous manquerait 500000€ sur le budget 2023.

Donc on n'a jamais fait ça et heureusement qu'on ne l'a pas fait, et aujourd'hui on vient pleurer, aucune force sur le budget de fonctionnement du Département, on ne parle pas de ça. Par contre on va lever toutes les subventions aux communes et en particulier aux petites et ça va être terrible. Et on dit « c'est la faute de l'État ». Mais je suis désolé, mais en Gironde on est plutôt un département dynamique, on devrait être plutôt créer des recettes que des dépenses.

Des votes contre ? Alors à la Communauté de Communes on le vote, ici on ne le vote pas on prend acte qu'on a débattu, à l'Office du tourisme on le vote ? Enfin bon, je m'adapte pour l'instant le contrôle de légalité ne nous a rien dit, peut-être qu'un jour parce qu'on leur a posé la question, mais on attend la réponse. Le législateur n'a pas dû légiférer sur le fait qu'on doit voter ou prendre acte, on verra.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL13032024-09 : Adhésion Fédération des centres sociaux de la Gironde

Rapporteur : Madame Corinne FRITSCH

En octobre 2023, l'agrément de l'Espace de Vie Sociale (EVS) la SORGA a été renouvelé pour une durée de 4 ans (2023-2026). A cette occasion, le projet social a été rédigé et présenté aux partenaires CAF et département de la Gironde.

L'EVS peut adhérer à la Fédération des centres sociaux de la Gironde et ainsi bénéficier de services mutualisés, de formations et d'une veille administrative.

L'adhésion au réseau fédéral comporte l'obligation pour les membres actifs de s'acquitter de cotisations fédérales départementale et nationale. L'adhésion aux différentes échelles territoriales est indissociable. A noter que l'échelle régionale (URNACS) ne donne pas lieu à cotisation puisque ce sont les Fédérations qui en sont les adhérentes.

Les cotisations fédérales départementales sont calculées à partir du total de charges de l'année N-1 des adhérents, soit le total des comptes 6 et 86 (86 : uniquement les montants de mises à disposition). L'unité d'adhésion est le projet social (Centre Social ou Espace de Vie Sociale). Le montant de la cotisation est lié au volume financier du projet social.

Pour Lacanau, la cotisation s'élèvera à 200€ par an.

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du 6 mars 2024.

MME FRITSCH : *Bonsoir. C'était effectivement Prune qui devait présenter mais comme elle n'est pas là on m'a demandé de présenter la délibération à sa place, tout simplement. Donc l'adhésion à la Fédération des centres sociaux de la Gironde. Cela permet effectivement à la SORGA de bénéficier de l'EVS suite au renouvellement d'agrément d'un réseau de formation pour les bénévoles et éventuellement d'animation. La cotisation elle s'élève à 200€ par an.*

Monsieur le Maire : Des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

DECIDE d'adhérer à la Fédération des centres sociaux de la Gironde pour une cotisation annuelle de 200 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°DL13032024-10 : Mise à disposition d'un agent municipal auprès du SIVU pour la surveillance des plages et lacs du littoral girondin

Rapporteur : Monsieur Hervé CAZENAVE

Le syndicat pour la Surveillance des plages et des lacs du littoral girondin a pour objet de conduire toute action visant à faciliter la compétence surveillance des plages exercée par chacune des communes membres. Cette compétence s'exerce notamment pour l'aide au recrutement des Maîtres-Nageurs Sauveteurs Civils.

Lors de la création du Syndicat, les communes membres du SIVU avaient convenu qu'un agent administratif assurerait les tâches administratives liées au fonctionnement du syndicat :

- Préparation du budget ;
- Préparation et suivi des réunions, ainsi que des réunions de Bureau et du Comité Syndical ;
- Suivi administratif du Syndicat Intercommunal ;
- Préparation de la mise en place des Journées de sélection annuelles pour le recrutement des futurs sauveteurs nautiques recrutés par les Maires et Présidents d'intercommunalités adhérents au SIVU.

L'agent de la commune de Lacanau occupant le poste d'assistante et de secrétaire de la direction générale des services assure le secrétariat administratif du Syndicat.

Il s'agit de la mise à disposition à titre onéreux de cet agent payé par la Ville, contre remboursement par le syndicat du temps passé sur la base de son coût horaire à raison de 250 heures annuelles.

La convention présente en annexe fixe les modalités de la mise à disposition.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des article 61 à 63 ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU la délibération du Conseil syndicat du SIVU pour la surveillance des plages et des lacs du littoral girondin autorisant le Président à signer cette convention de mise à disposition ;

VU le projet de convention de mise à disposition avec le SIVU dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

VU l'accord de l'agent administratif concerné ;

VU l'avis du Comité social territorial du 28 février 2024 ;

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 6 mars 2024.

M. CAZENAVE : *Bonsoir à tous. C'est une délibération que l'on prend tous les ans, il s'agit de la mise à disposition d'un agent municipal pour le fonctionnement du Syndicat de la surveillance des plages. Effectivement depuis le début de son existence, le SIVU s'appuie sur les compétences d'un agent administratif de la commune de son Président. Donc depuis quelques années c'est un agent d'ici, donc c'est Jennifer MAHLER qui s'occupe de ça et que je tiens à remercier et à féliciter parce qu'elle s'est bien impliquée puis elle y passe beaucoup de temps, et de plus en plus de temps. Son rôle c'est surtout la gestion des tâches administratives et la gestion des dossiers de candidature des sauveteurs pour la saison à venir. Donc cet agent est mis à disposition à titre onéreux au SIVU et vous êtes invités à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Jennifer auprès du SIVU pour une totalité de 250 heures annuelles.*

Monsieur le Maire : *Merci Monsieur CAZENAVE. Même si je préside le Syndicat, c'est vous que je veux remercier pour votre implication et votre connaissance parce que Hervé est aussi un ancien sauveteur nautique, et ce n'est pas toujours simple parce qu'il y a beaucoup de choses à coordonner. Et on peut féliciter quand même que la Gironde au moins pour cette année on aura la possibilité de compenser, s'ils ne viennent pas car on n'a toujours pas la réponse sur la venue des CRS sur les plages, puisqu'on a dépassé quand même largement le nombre de candidats pour le nombre de postes, on est à 347 à ce jour, c'est parfait.*

Donc on aura aussi à peu près un turnover de 20% entre les anciens et nouveaux donc on va passer la saison, parce qu'on a besoin de 300 sauveteurs sur le littoral en Gironde puisqu'on pilote aujourd'hui tout la Gironde, ceux qui n'étaient pas avec nous sont venus nous rejoindre, ça prouve la qualité du travail de Jennifer MAHLER et de Hervé CAZENAVE et la mobilisation du Président aussi auprès des instances, et Guillaume COUNILH bien sûr. Donc Guillaume COUNILH qui est notre représentant CDC au sein du syndicat. Et c'est un syndicat qui fonctionne plutôt bien, dans lequel parfois il faut pousser un petit coup de gueule pour que toutes les communes se remobilisent parce qu'ils ont tendance à dire « Lacanau s'en occupe très bien », mais ce n'est pas comme ça que ça marche.

Il y a aussi un gros volet juridique sur le sujet, en particulier sur la sécurisation des plages, et pour ce côté justement juridique il faut que tout le monde soit impliqué. On ne va pas le porter à bout de bras parce que figurez-vous que seul on aurait la réactivité nécessaire pour recruter les sauveteurs de Lacanau. Mais il y a une solidarité qui s'exerce, on fait le boulot et c'est un très gros travail, mais il faut que les élus et leurs agents s'impliquent. Et donc parfois quand ça tangué un peu on remet tout le monde au garde-à-vous et puis c'est reparti.

Y a-t-il des commentaires sur cette délibération ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens humains avec le syndicat intercommunal à vocation unique pour la surveillance des plages et des lacs du littoral girondin.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°DL13032024-11 : Modification du tableau des emplois permanents

Par délibération en date du 28 septembre 2017, la Ville de Lacanau s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la structure des emplois.

La présente délibération porte sur la transformation de postes.

- **Création de l'emploi d'agent administratif DGS/DRH à temps complet**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un emploi d'agent administratif positionné sur deux directions DGS et DRH ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs et rédacteurs.

Cette création vise à renforcer les deux directions au regard des nécessités de service et charge de travail impactant ces deux directions : 50 % seront affectés à la DGS, les 50 autres à la DRH.

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emploi d'adjoint administratif comprenant les grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

- **Modification de l'emploi d'agent technique DST, régie voirie, fêtes et manifestations à temps complet**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la modification d'un emploi de la DST au sein du service voirie, fêtes et manifestations, ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques.

Cette modification s'impose suite à un reclassement. En effet les missions de l'agent ne sont plus compatibles avec son état de santé. De nouvelles missions conformes à ce dernier amène la collectivité à modifier son poste en l'ouvrant sur 2 directions DSEJS et DST et sur deux nouveaux services : entretien, restauration au niveau de la DSEJS et propreté au niveau de la DST.

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emplois d'adjoint technique territoriaux comprenant les grades suivants :

- Adjoint technique ;
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe ;
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe ;

- **Création de l'emploi d'agent technique DST, régie voirie fêtes et manifestations à temps complet**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un emploi d'agent technique DST, régie fêtes et manifestations ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques

La modification du poste précédent entraîne la perte au sein du service fêtes et manifestations d'un agent. Compte tenu du besoin et nécessités de service, il est proposé de créer, en conséquence, un nouveau poste ouvert

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emplois d'adjoint technique territoriaux comprenant les grades suivants :

- Adjoint technique ;

- Adjoint technique principal 2ème classe ;
- Adjoint technique principal 1ère classe.

▪ **Création de l'emploi d'agent administratif au sein de la sous-direction culture et vie associative à temps non complet : 80 %**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un emploi d'agent administratif à temps non complet au sein de la sous-direction culture et vie associative ouvert au cadre d'emploi d'adjoint administratif.

Cette création vise à proposer sur cette sous-direction récemment constituée un poste d'assistance administrative pour assurer assistance au responsable et aux services de la direction dans la mise en œuvre de l'action culturelle municipale ainsi que le lien avec le tissu associatif.

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emploi d'adjoint administratif comprenant les grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal de 2ème classe
- Adjoint administratif principal de 1ère classe

▪ **Création de l'emploi de graphiste au sein de la direction de la communication**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un emploi de graphiste à temps complet ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs.

La création de ce poste permettrait de renforcer le service actuel par une technicité nouvelle dans l'objectif de répondre toujours mieux aux attentes de la collectivité et de favoriser son autonomie dans la création des divers supports de communication.

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emploi de rédacteur comprenant les grades suivants :

- Rédacteur
- Rédacteur principal de 2ème classe
- Rédacteur principal de 1ère classe

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2313-3,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

VU l'avis du Comité Social Territorial du 24 février 2024,

VU l'avis de la Commission finances, marchés publics et ressources humaines du 6 mars 2024,

VU le budget de la commune – chapitre 012 – charges de personnel,

VU le tableau des emplois permanents dans sa version du 24 février 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la modification du tableau des emplois permanents telle qu'exposée dans les propos introductifs de la présente délibération,

MME FRITSCH : Effectivement on va délibérer pour 4 créations et 1 modification de poste. Tout d'abord un poste d'agent administratif qui sera rattaché à mi-temps à la Direction générale des services et à mi-temps au service des Ressources humaines. On a une modification de poste ensuite d'un agent pour qui suite à une demande de reclassement, on a dû modifier sa fiche de poste. Cette personne était rattachée à la régie voirie, fêtes et manifestations à temps complet et elle est partie sur 2 directions à la DSEGS et à la DST, et du coup le service technique s'est retrouvé avec un agent de moins à la voirie, fêtes et manifestations, d'où le poste qui est créé en suivant.

Ensuite une 3^{ème} création de poste pour un agent administratif au sein de la Direction de la culture et de la vie associative qui est un temps non-complet, qui est un temps à 80%, pour aider actuellement le responsable de cette Direction. Et puis le dernier poste est un emploi de graphiste au sein de la Direction de la communication suite à un changement aussi puisqu'il y avait des prestataires externes et on revient en interne, et ça avait été également un souhait de la part des agents de ce service.

Donc vous êtes amenés à délibérer sur ces 4 créations et cette modification, à savoir que bien sûr cette délibération comme celle de mon collègue pour le SIVU ont été présentées en comité social territorial et elles ont reçu un avis favorable à l'unanimité des 2 collègues des représentants du personnel et des élus.

Monsieur le Maire : Merci Madame FRITSCH. Merci aussi pour votre implication et à tous ceux qui participent aussi aux rencontres lors des recrutements. Il faut savoir que pas mal de choses ont été faites ces derniers mois. Préciser aussi parce que je reçois parfois des petits SMS personnels qui m'interpellent sur le fait de favoriser untel ou untel sur le recrutement, donc je le dis toujours et je le répète mais je ne l'ai jamais signalé en séance du Conseil municipal, d'abord j'assiste rarement aux services de recrutement alors que ça me concerne directement dans mon travail quotidien. Mais je vous laisse faire et puis on me fait une proposition et je décide.

Mais qu'à niveau de compétences égal, là oui on peut embaucher un canaulais, à niveau de compétences égal. On a bien compris. On répond à des emplois sur des fiches de poste et nous on a un besoin bien précis. Alors je me fais parfois tirer l'oreille mais non. On a des canaulais qui ont intégré la collectivité, mais à un niveau de compétences égal, que ça soit bien clair dans toutes les têtes, et je le répète encore aujourd'hui. Donc merci à tous pour cette implication parce que les RH ce n'est pas facile, ce n'est pas simple.

Des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

CREE

- l'emploi d'agent administratif à temps complet pour la DGS/DRH ouvert au cadre d'emploi des d'adjoint administratif tel que présenté en introduction.
- l'emploi d'agent administratif à temps non complet (80 %) pour la sous-direction CVA ouvert au cadre d'emploi des d'adjoint administratif et rédacteur tel que présenté en introduction.

- l'emploi d'adjoint technique ouvert à temps complet pour la DST aux agents du cadre d'emplois d'adjoint technique territoriaux tel que présenté en introduction.
- l'emploi de graphiste ouvert à temps complet pour la DIRCOM aux agents du cadre d'emploi de rédacteur tel que présenté en introduction.

MODIFIE l'emploi d'adjoint technique ouvert aux agents du cadre d'emplois d'adjoint technique territoriaux tel que présenté en introduction.

ARTICLE 2

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux B.P. 2024 et suivants de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

DL13032024-12 : Mise en œuvre de la prime pouvoir d'achat

Rapporteur : Madame Corinne FRITSCH

Conformément aux mesures de revalorisations salariales annoncées en juin 2023 par le ministre de la Transformation de la Fonction Publique, dans un contexte d'inflation soutenue, un décret portant création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) a été publié le 1^{er} août 2023 pour les agents de la fonction publique d'Etat (FPE) et de la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

S'agissant de la fonction publique territoriale, compte tenu du principe de libre administration, un décret spécifique portant création de cette même prime a été publié le 31 octobre 2023.

Ce texte indique que les organes délibérants ont la possibilité, d'une part d'instituer cette prime, d'autre part de fixer le montant forfaitaire de cette dernière avec comme montant maximum celui versé aux agents de la FPE et de la FPT.

Les employeurs territoriaux sont libres de décider s'ils attribuent la prime ou pas, et libres d'en fixer le montant à condition de respecter un montant maximum.

Le montant de la prime exceptionnelle forfaitaire est obligatoirement modulé en fonction de la rémunération brute définie selon le barème de référence appliqué pour la FPE et la FPH.

Il est cependant possible pour les employeurs territoriaux de déterminer des montants plafonds différents de ceux prévus pour la FPE et la FPH.

Le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ne peut être modulé sur le fondement d'autres critères que le niveau de rémunération perçue sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la quotité de temps de travail et la durée d'emploi.

Au regard des éléments précités et dans le souci de toujours plus soutenir ses agents, la commune de Lacanau souhaite instituer cette prime, dans une enveloppe budgétaire soutenable en termes de masse salariale.

Il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 février 2024

BÉNÉFICIAIRES

La liste des bénéficiaires est déterminée par la réglementation. L'organe délibérant ne peut pas déroger à la liste des bénéficiaires ou fixer des critères d'attribution complémentaires.

Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) et les assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L. 422-6 du Code de l'action sociale et des familles qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- ✓ Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- ✓ Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- ✓ Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de la prime :

- Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur ;
- Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'éducation.

MONTANT

L'organe délibérant doit déterminer le montant de la prime dans la limite du plafond prévu, pour chaque niveau de rémunération, à l'article 5 du décret.

Le montant forfaitaire de la prime est déterminé comme suit :

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Inférieure ou égale à 23 700 € | 400 € |
| Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € | 350 € |
| Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € | 300 € |
| Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € | 250 € |
| Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € | 200 € |
| Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € | 150 € |
| Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € | 100 € |

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL ET LA DURÉE D'EMPLOIE

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par la collectivité au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées. L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel.

VERSEMENT ET CUMULS

La prime sera versée en 1 fois avant le 30 juin 2024.

La prime est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

VU le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 février 2024 ;

VU l'avis de la Commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du 6 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

***MME FRITSCH** : Effectivement comme mon collègue Adrien DEBEVER en a parlé lors de la présentation du ROB, la collectivité a choisi de faire une prime du pouvoir d'achat. On n'en avait pas l'obligation contrairement aux autres fonctions publiques, que ce soit au niveau de l'État ou de l'hospitalier, donc c'est un choix que l'on a proposé aux représentants du personnel qui ont bien sûr été ravis et nous en ont remercié.*

Et je remercie également en même temps mes collègues, que ce soit Jacqueline HOFFMANN ou Cyril CAMU qui assistent aux séances du CST car on a un vrai moment d'échange avec les représentants du personnel, c'est un vrai moment où tout le monde peut s'exprimer, ça se passe bien et on écoute les propositions de chacun. Et également on a Cyril avec son expertise professionnelle. Et donc les représentants étaient ravis de cette prise de position de la part des élus

***Monsieur le Maire** : Car ça a été un débat entre nous, il faut le dire aussi, on en a discuté largement et j'en suis très fier, on n'entend plus à droite à gauche qu'on ne fait rien pour les employés communaux. Je ne dis pas que tout est parfait, on a encore beaucoup de choses à améliorer et d'ailleurs des choses vont être mises en place prochainement pour améliorer encore la situation puisqu'il y a des choses qui ne me convenaient pas, mais je crois qu'ils ont bien compris que c'était aussi gagnant-gagnant, que si cette prime est accordée elle n'était pas accordée aujourd'hui pour leur faire plaisir, elle était là pour récompenser leur travail et aussi prendre en compte le fait que l'inflation les avaient pénalisés sur cette année-là.*

Donc aujourd'hui on a des agents sur qui on peut compter et je le vois à chaque fois qu'il y a des crises, tout le monde se mobilise, tout le monde est là, et je crois que c'est ça qu'il faut récompenser aujourd'hui, tout en maintenant une certaine rigueur et comme je le dis toujours j'ai un haut niveau d'exigence et on essaiera de le maintenir pour avoir le meilleur rendu de service public. Donc je crois qu'au-delà de la prime, je pense que s'ils l'ont aujourd'hui c'est qu'ils la méritent.

Y a-t-il des explications à donner ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOPTÉ le principe et les montants de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire tels qu'exposés,

ARTICLE 2

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

DL13032024-13 : Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et/ou prévoyance)

Rapporteur : Madame Corinne FRITSCH

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, permettant de couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

La protection sociale complémentaire (PSC) est devenue l'un des outils clé de la politique sociale des employeurs publics territoriaux. Pour précision, la PSC est déclinée en deux risques bien distincts :

- Les risques prévoyance (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès) : la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. Un accord collectif national portant réforme de la PSC des agents territoriaux du 11 juillet 2023 conclu entre les partenaires sociaux et les associations d'employeurs va plus loin avec la participation de l'employeur d'un montant minimal de 50% de la cotisation à verser aux agents qui auront l'obligation d'adhérer à un contrat collectif souscrit par l'employeur. La mise en place de ce contrat nécessitera un accord conclu à l'issue d'une négociation collective locale. Ce dispositif sera effectif à compter de la transposition normative de cet accord national.
- Les risques santé (ou mutuelle) : la participation devient obligatoire d'un montant minimum de 15 € mensuel brut par agent à compter du 1^{er} janvier 2026. L'employeur devra verser sa participation en choisissant l'un des trois modes de contractualisation : contrat individuel labellisés, contrat collectif à adhésion facultative des agents ou contrat collectif à adhésion obligatoire souscrit après conclusion d'un accord collectif valide.

Le processus de consultation sera commun aux employeurs territoriaux du département qui auront formulé leur intention par courrier, afin de mutualiser les risques à couvrir, et rechercher des tarifs compétitifs au bénéfice des agents.

Les conventions de participation seront conclues par le centre de gestion pour le compte des employeurs, au même titre que les contrats collectifs d'assurance associés, en déclinaison de l'article L827-7 du code général de la fonction publique.

Les organisations syndicales seront associées à la démarche.

En application des dispositions de l'article L.827.7 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties issues de contrats collectifs (procédure des conventions de participation).

Le Centre de Gestion va lancer une consultation pour retenir un organisme d'assurance. Les employeurs doivent bien au préalable délibérer pour donner mandat au Centre de Gestion après avis de leur Comité Social Territorial (art. 4 décret n°2011-1474).

VU la législation relative aux assurances ;

VU les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire ;

VU les articles L 221-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la négociation et accords collectifs ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la délibération n° DE-0063-2023 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 13 décembre 2023 autorisant le lancement d'une convention de participation pour la couverture des risques prévoyance et/ou santé ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 28 février 2024 ;

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du 6 mars 2024 ;

MME FRITSCH : Avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance de 2021- du 15 74 du 24 novembre 2021, les employeurs territoriaux sont tenus à une obligation de participation financière pour la complémentaire prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour la complémentaire santé ça sera à compter du 1^{er} janvier 2026. A ce titre, la commune donne mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

Donc c'est un processus de consultation qui est commun aux employeurs territoriaux du département afin de mutualiser les risques à couvrir et rechercher des tarifs compétitifs au bénéfice des agents. Du coup on est amenés à délibérer pour donner le mandat au Centre de gestion pour une consultation. A l'heure actuelle on n'a pas beaucoup d'informations et on ne connaît pas non plus à combien s'élèvera la participation. Donc désolé Adrien mais ça sera une surprise.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Madame FRITSCH. Des commentaires ou des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Avant de clôturer cette séance je souhaitais vous remercier. Une séance qui amène des questions et des réponses, je crois que dans le cadre de ce débat, on va devoir progresser encore et devoir répondre aux obligations de chacun. Nous avons tous été élus il y a 4 ans et dans cette séance du Conseil municipal, nous répondrons bien sûr à toutes vos demandes. Il faut que le débat puisse nous faire progresser, alors soyez aussi tous forces de proposition.

Je vous remercie pour la tenue dans la sérénité de cette séance et je remercie le nombreux public qui est venu y assister. Bonne soirée à tous.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé et/ou prévoyance que le Centre de gestion de la Gironde va engager.

ARTICLE 2

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé et /ou Prévoyance souscrite par le CDG 33 à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 21h25

**Le secrétaire de séance
Jacqueline HOFFMANN**



**Le Maire
Laurent PEYRONDET**

